

le
mag

TADEN

www.taden.fr



Juin 2025 / n°65

Le Bar du Manoir fait peau neuve

p. 24



p. 23

Bâtiment
ALSH

p. 27

Inauguration
du terrain
de Padel

p. 33

L'Art au Manoir

Sommaire



Vie Municipale

04

- 4 ••• Échos des conseils
- 19 ••• État civil
- 19 ••• Travaux
- 28 ••• Vie municipale
- 32 ••• CCAS

Vie culturelle

33

- 33 ••• L'Art au Manoir
- 34 ••• Journées européennes du Patrimoine
- 34 ••• Festival les Renc'arts
- 35 ••• Exposition « Sculpteurs Bretagne

Vie Scolaire

36

- 36 ••• École élémentaire des Forges
- 38 ••• École maternelle du Moulin
- 39 ••• Départ à la retraite de Sylvie Blain
- 40 ••• Inscription aux écoles
- 41 ••• Déshydrateurs thermiques dans les Cantines
- 42 ••• ASLH

45

Vie associative

- 45 ••• Guid'Asso
- 46 ••• Tennis Padel de Taden Dinan
- 47 ••• Taden Sporting Club
- 48 ••• Atelier de couture de Taden
- 48 ••• Gym Trélat Taden
- 49 ••• Le Bowling Club de la Rance

50

Vie économique

- 50 ••• Installation de M.Candide Girette
- 50 ••• Maçonnerie Champalaune

51

Info hors commune

- 51 ••• Lignes TER
- 52 ••• Le Parc Naturel Régional
- 52 ••• SOS Essaim
- 53 ••• ViaTrajectoire
- 54 ••• Transport scolaire Breizh Go
- 55 ••• VigiPets

BULLETIN MUNICIPAL
Juin 2025

Directrice de publication :
Evelyne Thoreux, Maire

Chargée du bulletin :
E.d'Enquin, déléguée à la
communication et aux associations

Participation et crédit photos
élus et employés administratifs :
E.Thoreux, O.Noël, M.Boissière,
L.Floury, N.Gauthier, D. Velly,
M.Pasdelou, R. Eychenne, Equipe
enseignante des écoles, E.d'Enquin

Associations/Clubs/Professionnels :
Bowling Club de la Rance Dinan-Taden,
Taden Sporting Club, Open Guindé,
Tennis Club, Atelier Couture de Taden,
Gym Trélat Taden

Création et réalisation :
Impri'Media Bretagne
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE
Tirage 1500 exemplaires



HORAIRES DE VOTRE MAIRIE

Lundi/mardi/vendredi :
9h30 à 12h30 / 13h30 à 17h

Mercredi :
9h30 à 12h30 / Fermée l'après-midi

Jedi :
9h30 à 12h30 / 13h30 à 19h



PERMANENCES

- **Du CCAS :** Les lundis et mercredis de 10h à 12h
- **De Madame Le Maire :** Sur rendez-vous
- **Des adjoints :** Sur rendez-vous



NOUS CONTACTER

Téléphone : 02 96 87 63 50
E-mail : contact.mairie@taden.fr
Infos sur www.taden.fr
suivez-nous sur Facebook :
facebook.com/villedetaden



Le mot du maire

Le 2 avril dernier, nous avons voté le budget communal.

Ce sont plus de 7 millions d'euros qui ont été affectés en fonctionnement ou en investissement pour l'entretien, la modernisation et le développement de notre commune. Ce budget reflète l'ambition constante de l'équipe municipale : viser l'intérêt général et bâtir une commune solidaire, durable et vivante.

Un grand merci aux élus municipaux et en particulier aux adjoints pour leur engagement et toute ma reconnaissance aux agents territoriaux qui nous permettent de pouvoir fonctionner au quotidien

- Le début 2025 a vu la finalisation de 2 chantiers : la réhabilitation du bar du manoir et la construction de terrains de padel. Mais le mandat n'est pas encore terminé, il reste une année de travail, de finalisations d'études et de réalisations. Nous poursuivons notre tâche sans relâche jusqu'aux élections de 2026,
- En matière de transition écologique, dès l'automne 2025, la végétalisation de la cour de l'école du Moulin permettra à nos petits d'avoir de l'ombre aux beaux jours et la chaudière fuel de l'école maternelle sera remplacée par une chaudière à pellets courant 2026. Dans la même optique, la restructuration et la végétalisation de nos cimetières sont engagées.
- Les études et travaux de voirie continuent : quartier de la Granville, entrées de l'agglomération de de Trélat, sécurisation de certains secteurs où la vitesse préconisée ou légale n'est pas respectée par les usagers.
- La construction du bâtiment de l'ALSH, qui a eu l'aval des services de l'ABF devrait débuter au premier trimestre 2026 pour une livraison en 2027.
- Les chantiers du Clos de la Dîme (Résidence pour personnes âgées) et la restructuration de la rue Guérault devraient commencer en septembre. Ces 2 chantiers engagés lors de mon premier mandat ont été retardés dans un lourd contexte législatif et juridique. Les contraintes administratives , la multiplication des normes (plus de 400 000 à l'heure actuelle pour les communes, malgré les promesses gouvernementales d'allègement) et parfois l'opposition de riverains, alourdissent le quotidien des maires et des équipes communales. De quoi parfois décourager ou démobiliser les plus enthousiastes des élus.

Mais la commune est un repère qu'il faut à tout prix sauvegarder. Elle est la garantie de la continuité du service public, Elle crée du lien et rassemble les bonnes volontés soucieuses d'oeuvrer au bien commun.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, avec encore cette année, un beau programme de festivités municipales et associatives.

Au plaisir de vous y rencontrer et bonne lecture de ce bulletin

Evelyne Thoreux, Maire.

11 DÉCEMBRE 2024

VOIRIE

- **Le Conseil Municipal accepte la rétrocession**, à l'euro symbolique, des voies et réseaux du lotissement « Résidence Grand'Fontaine » ainsi que leur intégration dans le domaine public de la commune. La longueur de la voirie communale est ainsi revue à 56,05 km.
- **Une servitude** est établie avec Enedis en vue de la mise en place d'un transformateur sur la parcelle cadastrée D 719 à la jonction de la rue de la Robardais et de la D12.
- **Un accord préalable** a été trouvé entre les consorts Prié et la commune, pour une cession par les premiers au profit de la commune des parcelles D 3633, 3631 et 3629 situées impasse des grèves.

DINAN AGGLOMERATION

➔ PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 (PADD) AVEC SES AXES MAJEURS :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

➔ PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS 2023.

➔ CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) DANS LE DOMAINE DU TOURISME.

La SPL « Dinan-Cap Fréhel tourisme » réunira les missions d'Office de tourisme et celles du service tourisme de Dinan Agglomération dont les salariés et agents intégreront la SPL pour ne former qu'une seule et même équipe.

Son capital est fixé à 450 000 € répartis en 900 actions d'une valeur nominale de 500 €.

La Gouvernance a été définie autour d'un Président Directeur Général (élu), d'un Conseil d'Administration (CA), d'une Assemblée Générale et d'un pacte d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration sera composé de 13 administrateurs à voix décisionnaires représentant les actionnaires (Dinan Agglomération, les 4 communes classées touristiques et potentiellement les 61 autres communes représentées dans une Assemblée Spéciale).

Le nombre de sièges au conseil d'administration ne permettant pas d'assurer la représentation directe de l'ensemble des communes actionnaires, celles ayant une participation réduite au capital et ne bénéficiant donc pas de cette représentation directe seront réunis dans une Assemblée Spéciale (potentiellement 61 communes). Ces communes désigneront leur représentant commun pour siéger au CA.

Un comité des Socio-professionnels et un Comité des partenaires seront constitué avec une désignation de chacun de leur(s) représentant(s) (à voix consultatives).

La répartition du capital et des administrateurs est proposée comme suit :

- Dinan Agglomération à hauteur de 307 500 €, représentant 615 actions : 8 sièges

- La commune de Dinan à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège
- La commune de Saint-Cast-Le-Guildo à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège
- La commune de Fréhel à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège
- La commune de Plévenon à hauteur de 28 000 €, représentant 56 actions : 1 siège
- Les 61 autres communes (max) membres de l'assemblée spéciale à hauteur de 30 500 € représentant 61 actions : 1 siège (1 commune = 1 action = 1 voix dans l'Assemblée Spéciale)

En complément des communes classées touristiques, toutes les communes de Dinan Agglomération peuvent entrer dans la SPL via l'achat d'une action et pourront ainsi lui confier des missions dans l'accompagnement de leurs projets. Une consultation auprès des 65 communes est organisée du 1er novembre au 15 décembre à cet effet.

Le Conseil Municipal acte l'entrée de la commune au capital de la « SPL Dinan-Cap Fréhel tourisme » par souscription d'une action de 500 € et désigne M.Olivier Noël comme membre de l'assemblée spéciale.

TRAVAUX

→ PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR PADELS.

Dans le cadre de l'opération de construction des terrains de padels, la commune s'était engagée à explorer les possibilités de déploiement de panneaux photovoltaïques en toiture.

Suite aux échanges techniques et au regard de la complexité de gestion et de portage, l'option de confier la maîtrise d'ouvrage du déploiement à un tiers investisseur a été jugée la plus opportune.

Aussi la commune de Taden a-t-elle donné son accord de principe sur du tiers investissement par la SEM Energies 22 pour la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en toiture des terrains de Padels.

La SEM Energies 22 propose de procéder à un découpage volumétrique des padels. Le découpage volumétrique consiste à réaliser une division parcellaire par une mission de géomètre

et un enregistrement chez le notaire. Le volume ainsi divisé pourra être classé dans le domaine privé de la collectivité tout en restant dans la même assiette foncière que le volume public de la collectivité.

206 panneaux, d'une puissance crête de 90KW, seraient installés sur le toit terrasse de 600 m² et produiraient 85 MWh ; soit la consommation annuelle d'environ 20 foyers français. Cette production serait revendue totalement à EDF.

La SEM Energies 22 n'est toutefois pas fermée à d'autres types de valorisation de la production, comme par exemple l'autoconsommation collective si la commune le souhaite. La SEM reste de toutes les façons le seul investisseur.

Le Conseil Municipal par 17 voix pour et 1 abstention (E .Carnet) approuve le découpage volumétrique proposé.

ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

Messieurs Guillaume et Carnet s'étonnent que 200 000€ aient été engagés sur la maîtrise d'œuvre du bâtiment et s'offusquent du manque de transparence de l'opération. Madame le Maire lève toute ambiguïté en précisant que cette opération se déroule dans un strict respect réglementaire. Elle rappelle **que le conseil municipal a bien validé, en temps et en heure, cette procédure par délibération du 27 mars 2024 et en rappelle la teneur :**

Le 27 mars 2024, le conseil, par 17 voix pour et 1 abstention :

APPROUVE cette opération et la note de faisabilité annexée ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

ENGAGE la procédure de nomination d'un maître d'œuvre par le biais d'un concours d'architecte et désigne les membres du jury



Financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Type de dépense	Montant (en €)	Financier	Montant (en €)	Taux
Construction	1 610 000,00 €	Région – Bien vivre partout en Bretagne *	120 000,00 €	5,27 %
Espaces extérieurs	90 000,00 €	Etat - CAF *	100 000,00 €	4,39 %
VRD	80 000,00 €	Etat - DETR/DSIL	500 000,00 €	21,97 %
Honoraires Maîtrise d'œuvre (MOE)	230 000,00 €	Département	100 000,00 €	4,39 %
Études complémentaires	10 000,00 €	Dinan Agglomération fonds de concours intercommunal	60 000,00 €	2,63 %
Coordination sécurité / Contrôle technique	26 000,00 €	Autofinancement	1 296 000,00 €	56,94 %
Aléas / révisions	200 000,00 €	Emprunt (CAF) *	100 000,00 €	4,39 %
Domage ouvrage	30 000,00 €			
TOTAL dépenses	2 276 000,00 €	TOTAL recettes	2 276 000,00 €	100,00 %

*Financement acquis

Composition du jury de concours

Membres à voix délibératives		Membres à voix consultatives	
Nombre	Fonction	Nombre	Fonction
1	Président de la CAO	1	Référente extrascolaire municipale / responsable ALSH
3	Membres de la CAO	1	Responsable des services techniques municipaux
1	Un architecte des Bâtiments de France	1	Directeur Général des Services
1	Un architecte nommé par l'Ordre des Architectes		

Le conseil approuve l'indemnisation des esquisses produites par les candidats à la maîtrise d'œuvre à hauteur de 8 500 €, précise que le montant de l'indemnisation pour esquisse sera déduit des honoraires du lauréat et autorise Madame Le Maire à engager toutes les formalités afférentes à cette consultation.

ASSOCIATIONS

En fin de séance Monsieur Potin évoque le projet de séjour football en Espagne envisagé par le club de football de Beaussais/Mer à destination de jeunes footballeurs. Il souhaite savoir si la commune pourrait participer financièrement au séjour concernant les enfants de la commune.

Madame Le Maire se félicite de cette initiative et invite les organisateurs à présenter un dossier de demande de subvention à ce sujet.

05 FÉVRIER 2025

AFFAIRES SCOLAIRES

→ RECRUTEMENT POUR ANIMATION MÉRIDIDIENNE

Le conseil d'école de l'école élémentaire a sollicité la commune pour dispenser une animation périscolaire sur le temps méridien (45 minutes par jour). Il estime en effet que le fait de proposer des activités aux enfants sur le temps méridien leur serait bénéfique et permettrait d'assurer en parallèle une meilleure surveillance et mise en sécurité des enfants.

Madame Boissière précise qu'une AESH, actuellement mobilisée sur les classes de CP et CE1, pourrait effectuer cette mission en complément de ses heures de travail sur le temps scolaire. Elle indique qu'autrement il serait difficile de recruter une personne sur cette mission à horaires minimes et atypiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, répond favorablement à cette proposition de création d'un emploi temporaire.

POLICE

Conformément à l'article L3332-11 du code de la santé publique, les demandes d'autorisation de transfert de débit de boissons sont soumises au représentant de l'Etat dans le département. Le maire de la commune où est installé le débit de boissons et le maire de la commune où celui-ci est transféré sont obligatoirement consultés.

A ce titre la Préfecture des Côtes d'Armor sollicite l'avis sur le transfert d'une licence 4 au profit de M. Lucas (camping de la Hallerais)

La commune compte aujourd'hui 9 licences 4 :

NOM DE L'ENTREPRISE	CRÉATION	TRANSFERT
AUX PETITS OIGNONS	OUI	
BAR DU MANOIR	OUI	
LE COCHON GRILLÉ	OUI	
LES ROSSIGNOLS	NON	TRANSFERT DE LANVALLAY
BOWLING	NON	TRANSFERT DE LAMBALLE
LE CUBE	NON	TRANSFERT DE YFFINIAC
LE RELAIS BRETON	NON	TRANSFERT DE TRÉBEURDEN
ESCAPE GAME	NON	TRANSFERT DE CALLAC
INTER HOTEL DES ALLEUX	NON	TRANSFERT DE ST BRIEUC

La commune dépasse les quotas évoqués à l'article L3332 du Code de la Santé Publique. En effet, la norme est d'un établissement (licences III et IV confondues) pour 450 habitants ; soit un plafond de 7 débits de boissons de ce type pour la commune de TADEN. Mais ce quota ne concerne apparemment que les licences propres à la commune et des dérogations (et donc des dépassements de quotas) sont possibles s'il s'agit de l'achat d'une licence hors commune faisant l'objet d'un transfert d'une commune à une autre (sans nouvelle création à l'échelle départementale).

Madame Le Maire, après avoir entendu les arguments et le positionnement des membres du conseil municipal, propose de se rapprocher des services préfectoraux pour s'assurer de cette possibilité réglementaire de dérogation. Dans l'éventualité d'une possibilité réglementaire, elle émettra un avis favorable ; à défaut l'avis sera défavorable.



FINANCES

→ SOLIDARITÉ AVEC MAYOTTE

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que le cyclone Chido a engendrés, la commune tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Par 12 voix et une abstention (M. Guillaume), le conseil municipal décide de faire un don de 1500 € à la Protection Civile qui y intervient.

→ CESSIION DE TERRAIN

M. Meyer, propriétaire d'un bien immobilier sis 5 rue Guérault (parcelle cadastrée D 3428 / 123 m²), a sollicité l'acquisition de la parcelle cadastrée D 3427, jouxtant sa propriété et appartenant à la commune.

Il apparaît que cette parcelle, d'une surface minimale de 132 m², se situe au fond de son jardin, est complètement enclavée pour la commune et n'assure pas des fonctions de desserte ou de circulation ce qui exonère de sollicitation/enquête publique.

Aussi le conseil par 12 voix pour et une abstention (M Noël) donne suite à la cession, au profit de M. Meyer, de cette parcelle de 132m², à son prix d'achat initial par la commune, à savoir 20 € du m², soit 2 640 € (hors frais de notaires et frais annexes, à la charge de l'acquéreur).

05 MARS 2025

En ouverture de séance, Mme Le Maire fait part des démissions récentes de leurs fonctions de conseillers municipaux de Madame Gaëlle LENOIR et de Monsieur Sébastien LE COZ.

Elle tient à les remercier pour leur investissement au service de l'intérêt général au cours de ce mandat municipal et précise que deux nouveaux conseillers municipaux, suivants de liste, ont été automatiquement installés par voie de conséquence.

TRAVAUX

→ ALSH APPROBATION PROJET SOMMAIRE

Par délibération du 27 mars 2024 le conseil municipal a décidé de créer un local dédié spécifiquement à l'ALSH et de nommer un maître d'œuvre par le biais d'un concours d'architecte.

Une nouvelle réunion du COPIL élargi s'est tenue (28 février 2025) pour étudier l'avant-projet sommaire de cette opération élaboré par l'architecte choisi.

Le coût de l'opération et son financement varient selon 3 variantes de chauffage :

1. PAC Air-eau : 1 870 750 € HT de travaux
2. Chaudière bois à pellets : 1 855 750 € HT de travaux
3. Géothermie : 1 937 750 € HT de travaux

Le calendrier prévisionnel laisse présager les phases suivantes :

- Validation APD / PC : avril 2025
- Consultation et choix des entreprises : juin – novembre 2025
- Début des travaux : décembre 2025
- Livraison : septembre 2026

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre (Messieurs Carnet et Guillaume), approuve l'Avant-Projet Sommaire de cette opération et décide de poursuivre l'opération dans sa phase Avant-Projet définitif.

FINANCES

→ VACANCES ESTIVALES

La commune, sous l'impulsion de son référent périscolaire, souhaite renouveler le « séjour jeunes » à destination des 12-15 ans (groupe de 12 enfants) lors des prochaines vacances estivales (5 au 12 juillet 2025).

Le séjour se déroulerait à Saint-Cast-Le-Guildo (camping « La Crique ») et aborderait la thématique des « sports nautiques » et l'accrobranche.

Les pré-inscriptions ont eu lieu le jeudi 06 février 2025 à 18h30 en Mairie. 12 enfants seraient

intéressés. Le séjour sera encadré par le référent périscolaire communal mais il convient de recruter un animateur supplémentaire pour respecter les normes d'encadrement réglementaires et assurer la sécurité de tous.

Le coût moyen, par enfant bénéficiant du séjour, s'élève à environ 591 €. Des subventions externes sont envisageables (CCAS, DDJS). Il est proposé une tarification forfaitaire de **315 € par enfant**. Un paiement du séjour en 3 fois pourra être proposé pour les familles qui le souhaitent.

POLICE

→ PROLIFÉRATION DE SANGLIERS

Monsieur Collin aborde le sujet des dégâts causés par les sangliers au niveau des Côteaux de Beauregard.

Il indique que l'espace de rétention des eaux de pluie a été complètement retourné et les pelouses saccagées. Des rencontres ont lieu avec ces animaux en plein jour et des riverains ont dû installer des clôtures électrifiées pour protéger leur jardin. Aussi estime-t-il qu'une intervention de régulation est nécessaire.

Madame Le Maire rappelle que la commune étudie ce problème depuis de nombreuses semaines et que des battues auront lieu jusqu'au 30 mars prochain (voire plus) sous l'autorité d'un lieutenant de louveterie dûment habilité par la Préfecture.

02 AVRIL 2025

FINANCES

Il se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes et une section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe

- Les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité : les charges à caractère général (électricité, eau, travaux d'entretien courant...), les charges du personnel, les subventions aux associations, les dotations aux amortissements, les intérêts de la dette...
- Les recettes constituées par: les impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation), l'attribution de compensation de l'Agglomération sur l'ancienne Taxe Professionnelle des Alleux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, les produits de l'exploitation du domaine et des services publics locaux.

La section d'investissement, quant à elle, recense

- **Les dépenses** d'équipement (travaux neufs, grosses réparations, acquisition de terrains et remboursement du capital des emprunts).
- **Les recettes** incluent notamment les dotations et subventions relatives à ces opérations d'investissement, les reversements du fonds de compensation de TVA, l'autofinancement et d'éventuels emprunts.



- **L'autofinancement** fait le lien entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Il met en valeur le patrimoine et l'équipement de la commune, son maintien et son développement. C'est l'excédent des produits de l'activité (la section de fonctionnement) qui le finance.
- Plus cet autofinancement est important, plus la commune a de possibilités d'investir et donc d'enrichir son patrimoine et d'accroître son attractivité. Le but de toute préparation budgétaire est par conséquent d'obtenir un autofinancement aussi élevé que possible. Depuis 2019, nous avons un autofinancement constant de 500 000 € en moyenne, ce qui nous permet d'investir régulièrement pour la commune
- L'encours de la dette (somme globale des crédits en cours) est de 335 € par habitant, là où la moyenne départementale avoisine les 800 €. Quant à la capacité de désendettement de la commune, elle est de 1,28 années, là où la moyenne départementale est de 3.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2024

→ A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel 2024 s'équilibre à 2 712 560,60€

Le résultat de la section de fonctionnement 2024 est le suivant

FONCTIONNEMENT 2024		Pour rappel 2023	Évolution 2024 / 2023	
DÉPENSES	2 203 510,26 €	2 326 571,33 €	- 123 061,07 €	- 5,28 %
RECETTES	2 827 263,75 €	2 903 676,74 €	- 6 412,99 €	- 2,63 %
RÉSULTAT N	623 753,49 €	577 105,41 €	+ 46 648,08 €	+ 8,08%
RÉSULTAT REPORTE DE N-1	186 767,18 €	0 €	+ 186 767,18 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE N	810 520,67 €	577 105,41 €	+ 233 415,26 €	+ 40,44%

→ B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel 2024 s'équilibre à 4 505 952, 19 €.

Le résultat est le suivant :

INVESTISSEMENT 2024		Pour rappel 2023	Évolution 2024 / 2023	
DÉPENSES	1 532 396,35 €	1 112 372,97 €	+ 420 023,38 €	+ 37,79%
RECETTES	1 272 839,43 €	846 065,34 €	+ 426 774,09 €	+ 50,44%
RÉSULTAT N	- 259 556,92 €	- 266 307,13 €	- 6 750,21 €	- 2,53 %
RÉSULTAT REPORTE DE N-1	1 290 233,89 €	1 556 541,02 €	- 266 307,13 €	
RÉSULTAT DE CLÔTURE N	1 030 676,97 €	1 290 233,89 €	- 259 556,92 €	- 20,11 %

A noter que 2 381 175,64 € ont d'ores et déjà été reportés de 2024 vers 2025 (dépenses engagées)

La commune de TADEN apparaît ainsi comme fortement « investisseuse » puisque les dépenses réelles d'investissement, hors annuité d'emprunt, sur l'intégralité de l'année 2024, évoluent de 43,44 %.

	2020	2021	2022	2023	2024	Evo 2024/23
INVESTISSEMENT réalisés	689 785,14	777 639,33	352 319,33	994 409,01	1 426 395,75	+ 43,44%
SUBVENTIONS perçues	164 739,23	102 604,71	195 620,00	55 367,15	684 410,40	+ 1136,13 %



→ C - BUDGET : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter à la section d'investissement 2025:

-L'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2024, soit la somme de 727 717 € : (+ 810 520,67 du budget principal – le reliquat du budget camping définitivement clos.)

-Le solde d'exécution de la section d'investissement 2024 (1 030 676,97 € du budget principal + 611 598,92 € de clôture du budget du camping soit 1 642 275,89 €) en excédent d'investissement pour le Budget Principal 2025.

La commune disposerait ainsi d'une capacité de financement directe (sans subventions ni emprunts) de 2 369 992,89 € (1 642 275,89 € + 727 717 €) couvrant quasi intégralement les crédits reportés de 2024 (2 381 175,64 €) et donc son besoin de financement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

→ A - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Il est décidé de maintenir les taux fixés en 2022 :

Foncier bâti : 34,10 % (14, 57 % taux communal +19, 53 % du Département)

Foncier non bâti : 43,10 %

Taxe d'Habitation à 9,89 %

→ B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Loi de Finances pour 2025 fixe un objectif de ramener le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une dette estimée à 115,5% du PIB, soit un effort d'environ 7 Md€ pour les collectivités locales. D'après les premières simulations, l'effort de participation au redressement des comptes publics concernant la commune serait de l'ordre de 40 000 €.

Le budget prévisionnel 2025 s'équilibre à **2 818 798,32 €** soit **+ 3,92 %** par rapport à 2024 (2 712 560 €).

→ C - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel 2025 s'équilibre à **4 488 949,64 €** soit une quasi-stabilité par rapport à 2024

Ce budget tient compte d'une hypothèse de contractualisation d'un **emprunt réel de 1 000 000 €**, à taux fixe sur 20 ans, actée en commission de finances.

Ce projet d'emprunt est fléché vers l'ALSH. Même si la commune dispose de financement pour cette opération, la commission estime que cet emprunt évitera de pénaliser les municipalités futures au vu des subventionnements aléatoires dans un contexte de rigueur budgétaire étatique.

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 5 contre (Messieurs Carnet , Dartevelle , Guillaume, Henry et Potin, divisés sur l'opportunité d'un emprunt) vote ce budget.

Vote du budget du clos de la Dîme (hameau de maisons pour personnes âgées ou à mobilité réduite+ primo accédants)

Sur la base du projet porté actuellement par la commune (viabilisation des terrains par la commune, 12 lots portés par un bailleur, 3 lots en accession à la propriété) le budget prévisionnel 2025 s'équilibrerait à **593 195 €** en fonctionnement et **156 370 €** en investissement.

→ D - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026. RÉFLEXIONS CALENDAIRES

Pour le budget 2026, compte tenu notamment des élections municipales, le comité de direction de la commune (direction et chefs de services) a proposé une réflexion sur un vote du Compte Financier Unique en décembre 2025 ainsi qu'un calendrier prévisionnel de cet éventuel vote à l'année civile. La maîtrise budgétaire reste de mise avec une prévision « à minima » laissant le soin au nouvel exécutif municipal de modifier le budget 2026 selon son projet politique .



➔ E - TARIFS CIMETIÈRE

	5 ans	10 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Concession simple / Caveau			150 €	250 €	
Cavurne		150 €		350 €	550 €
Columbarium	110 €	200 €			

Conformément à la réglementation en la matière ne peuvent être inhumés dans les cimetières municipaux que les personnes résidant sur la commune, y étant contribuables ou disposant déjà d'une concession familiale dont elles sont ayants droits.

➔ F - LOCATION DE SALLES. TARIF REMPLACEMENT DE MATÉRIEL (À COMPTER DU 1^{ER} MAI 2025)

FRÉMUR	Forfait énergie - Octobre à Mars	30,00 €
	Forfait énergie - Avril à Septembre	15,00 €
	Location TADEN	80,00 €
	Location HORS TADEN	150,00 €
	1/2 journée (vin honneur ...) TADEN	50,00 €
	1/2 journée (vin honneur ...) HORS TADEN	70,00 €
	Forfait vaisselle tout public (forfait pour « lot couvert 50 personnes »)	50,00 €
	Forfait cuisine tout public	40,00 €
MAISON DU TEMPS LIBRE (MTL)	Cuisine TADEN	100,00 €
	Cuisine HORS TADEN	150,00 €
	Couvert (forfait pour « lot couvert 50 personnes »)	50,00 €
	Forfait énergie - Octobre à Mars	50,00 €
	Forfait énergie - Avril à Septembre	25,00 €
	Location TADEN	200,00 €
	Location MTL HORS TADEN	600,00 €
	Location Club Amitié pour Thé Dansant	90,00 €
NEUVILLE <i>Réservée exclusivement aux habitants ou associations de la commune</i>	Electricité (01/10 au 31/03)	20,00 €
	Location 1/2 journée	60,00 €
	Location journée	60,00 €
	Location soirée (01/10 au 31/03 uniquement)	60,00 €
	Réunions familiales post obsèques	Gratuit
	Associations communales (interdit aux associations hors commune)	Gratuit
COURTIL	Location Salle + frais électricité (du 16 septembre au 30 mai)	50,00 €
SALLE DU MANOIR	Location salle	60,00 €
MATÉRIEL	Table 6 à 8 personnes	3,00 €
	Chaises	1,00 €
	Bancs	2,00 €
	Couvert (forfait pour « lot couvert 50 personnes »)	50,00 €
	Barnum	60,00 €
	Transport	12,00 €
	Gobelets réutilisables	1 € de caution / gobelet

	ARRHES (Forfait)	CAUTIONS (Forfait / non multiplié par le nombre de jours de location) 2 chèques demandés	
		Dégâts matériels	Frais de remise en état pour défaut de nettoyage par le locataire
SALLE FREMUR	40.00 €	400.00 €	100.00 €
MAISON DU TEMPS LIBRE (MTL)	80.00 €	800.00 €	100.00 €
SALLE NEUVILLE	20.00 €	200.00 €	100.00 €
SALLE DU COURTIL	20.00 €	200.00 €	100.00 €
SALLE DU MANOIR	20.00 €	200.00 €	100.00 €

surfacturation de 2 € par pièce manquante ou cassée à l'issue de la location.

➔ G - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission propose d'allouer, au titre de l'exercice 2025, 27 755 euros de subventions (27 799 € en 2024) dont 20 455 euros (19 445 € en 2024) pour les associations communales et 7 300 euros (8 354 € en 2024) pour les associations domiciliées hors de la commune.

1 000 € seraient conservés en « fonds libres » pour subventions exceptionnelles pour les associations communales et 1 000 euros également pour les associations extra communales.

SUBVENTIONS 2025 - ASSOCIATIONS TADENNAISES

Association	Nombre d'adhérents pour 2023/2024	Subvention 2024	Nombre d'adhérents pour 2024/2025	Subvention 2025
Entrez dans la danse (L)	186 adhérents 14 T : 14x1 = 14 172 NT : 172 x 0,5 = 86 100 points :	100 x 4 (+ MTL) = 400 €	188 adhérents 12T x 1 = 12 pts 1(-18 ans) x 1 = 1 pt 175 NT x 0,5 = 87,5 pts Total : 100,5 pts	100,5 x 4 402 € (+ MTL)
Club de l'amitié (L)	249 adhérents 59T = 59 pts 190 NT = 95 pts 154 points	154 x 4 = 616 € (+ Salle Neuville)	253 adhérents 49 T x 1 = 49 pts 204 NT x 0,5 = 102 pts Total : 151 pts	151 x 4 = 604 € (+ salle Neuville)
Pétanque (L)	30 adhérents 14 T + 16 NT	150 € (+ Boulodrome)	30 adhérents 14T x 1 = 14 pts 17 NT x 0,5 = 8,5 pts	150 € (+ Hangar / Terrains)
Amicale Laïque Ecoles Taden (E)	Nombre d'élèves : 164 Adhérents T = 9 173 points	173 x 8 = 1384 €	Nombre d'élèves : 161 Adhérents : 12 T x 1 = 12 pts Total : 173 pts	173 x 8 = 1384 €
Tennis (S)	436 adhérents 24 (+18 ans) T : 24 x 1 = 24 pts 221 (-18 ans) = 221 pts 191 NT x 0,5 = 95,5 pts 340,5 pts	- 340,5 x 10 = 3 405 € - 8 000 € convention tripartite - Open guindé : 2 500 €	416 adhérents 20 Tadennais (+18 ans) : 20x1 = 20 pts 218 T, (-18 ans) = 218x1 176 NT x 0,5 = 88 pts	326 x 10 = 3 260 € - 8 000 € convention tripartite - Open guindé : 2 500 €
Taden Sporting Club (S)	120 adhérents 40 (-18 ans) : 40x1 = 40 pts 15 T = 15pts 65 NT = 32,5 pts 97,5 pts	- 97,5 x 10 : 975 € - 600 € : Subvention pour le tournoi des jeunes de septembre (sur deux jours cette année)	110 adhérents 67 (-18 ans) = 67 pts 10 T = 10 pts 33 NT x 0,5 = 16,5 pts Total : 93,5 pts 93,5 x 10	93,5 x 10 = 935 € 600 € : subvention tournoi des jeunes en septembre
Bowling Club de la Rance (S)	52 adhérents dont 1T : 25,5 pts + 1pt = 26,5 pts	26,5 x 10 265 €	13 (-18 ans) = 13 pts 40 NT = 20 pts 1T = 1 pt Total : 34 pts	34 x 10 = 340 €



Association	Nombre d'adhérents pour 2023/2024	Subvention 2024	Nombre d'adhérents pour 2024/2025	Subvention 2025
Equi'Rance	Subvention pour évènement sportif (Championnat départemental poney, Armor cup, Concours national amateurs et professionnels)	1 000 € Subvention Armor Cup	Oui : - demande subventions concours - asso : 36 (-18 ans) = 36 pts 27 T = 27 pts Total : 63 pts	63 x 10 = 630 € Subvention pour l'Armor Cup : 1000 €
Taden Evènement	Néant	Pas de demande	Pas de demande	Néant
Atelier Taden Couture	7 adhérents dont 4 T	150 € (+ Salle Jan)	9 adhérents Dont 3T	150 € (+ Maison Jan)
Les Dinannaises au Sénégal		4T 1NT	Oui	500 € Subvention exceptionnelle pour aider au transport des fournitures scolaires
TOTAL DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS TADENNAISES		19 445 €		20 455 €

SUBVENTIONS 2025 - ASSOCIATIONS NON TADENNAISES

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
SOCIAL	
CROIX ROUGE (Délégation territoriale des Côtes d'Armor) Antenne de Dinan, Epicerie solidaire, Boutique Henry solidaire	500 €
SOLIDARITÉ PAYS DE DINAN Banque Alimentaire	500 €
SECOURS CATHOLIQUE	500 €
SECOURS POPULAIRE	500 €
LES RESTAURANTS DE COEUR	500 €
SOLIDARITÉ PAYSANS BRETAGNE	200 €
STEREDENN : ESPACE FEMMES	1 300 €
STEREDENN : Foyer Jeunes Travailleurs	250 €
LA CHAMAILLE	1 300 €
TOTAL SOCIAL	5 550 €
HANDICAP / MALADIES	
ASSOCIATION 4 VAULX LES MOUETTES Intervention auprès de 3 pers de la commune	50 €
FRANCE ADOT 22	50 €
UNAFAM	50 €
ASSOCIATION DES COTES D'ARMOR LEUCEMIE ESPOIR 22	50 €
France REIN	50 €
ASSOCIATION DSB (DONNEUR DE SANG)	50 €
KIWANIS (Joutes)	100 €
VMEH : Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers pour résidents EHPAD Dinan	50 €
REVES DE CLOWN	50 €
ANIM'AGES : animation dans résidences personnes âgées dans pays de Dinan	50 €
LIRE ET FAIRE LIRE (rencontre/ animations personnes âgées-enfance)	50 €
ADLH (Lire à l'hôpital/ EPHAD : pays de Dinan)	50 €
AASPCE : Association pour l'Accompagnement et les Soins palliatifs de la Côte d'Emeraude	50 €
ADMR (interventions familles, pers âgées, handicapées)	50 €
TOTAL HANDICAP/ MALADIES	750 €



ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
ENSEIGNEMENT	
MFR St Symphorien- Hédé	100 €
IFAC- Campus des métiers- CCI Bretagne Ouest.	100 €
TOTAL ENSEIGNEMENT	200 €
ENVIRONNEMENT	
EAUX ET RIVIÈRES de BRETAGNE (Formation, sensibilisation...)	50 €
TOTAL ENVIRONNEMENT	50 €
SPORT / JEUNESSE	
L'Enfant dans la ville	50 €
DINAN TRIATHLON (Triathlon pays de rance)	700 €
TOTAL SPORT	750 €
TOTAL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON TADENNAISES	7300 €

Participation prévisionnelle au forum des associations : 0,13 €par hab

Le Conseil Municipal, vote ces subventions pour l'année 2025, à l'exception de M. Guillaume.

De plus, le conseil décide de verser au département une contribution volontaire au Fond d'Aide aux Jeunes pour l'année 2025 à hauteur de 0,40 € par habitant soit 1 066,80 €.

➔H-PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DIWAN

La loi, dite « Loi MOLAC », relative à la promotion patrimoniale des langues régionales a modifié le Code de l'Education Nationale.

Son article 6 impose ainsi une participation obligatoire des communes de résidence à la scolarisation des élèves dans une autre commune et dans une classe d'un établissement sous contrat d'association.

Est pris en compte le coût moyen calculé à l'échelle départementale par Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor soit

- Coût d'un enfant scolarisé en maternelle : 1600 €
- Coût d'un enfant scolarisé en élémentaire : 530 €

Ce qui correspond à une participation aux frais de scolarité de l'ensemble scolaire « Skol Diwan Bro Ar Renk » de Dinan, pour la période 2024-2025, pour les élèves tadennais qui y sont scolarisés de :

« Skol Diwan Bro Ar Renk » de Dinan	Coût par enfant	Nombre d'enfant scolarisés en classe bilingue	Montant 2024/2025
Forfait scolaire MATERNELLE	1 600 €	4	6 400 €
Forfait scolaire ELEMENTAIRE	530 €	6	3 180 €
TOTAL			9 580 €

En fin de séance, sont abordés différents sujets :

- **1. FRELONS ASIATIQUES :** la campagne de capture est lancée, des nids sont identifiés sur la commune.
- **2. HABITS SACERDOTAUX :** Madame Le Maire souhaiterait organiser une exposition, elle invite les conseillers à se mobiliser afin d'obtenir des bustes ou mannequins permettant d'assurer cette exposition.
- **3. AMF:** l'Association des Maires de France s'inquiète de la question du réengagement ou désengagement des élus locaux, des moyens financiers de plus en plus contraints et de la prolifération des normes. Ces problématiques posent en effet question sur la complexité de l'exercice des fonctions locales (à la fois électives et professionnelles) et sur le devenir du fonctionnement du Pays.
- **4. BAIL COMMERCIAL DU CAMPING :** Madame Le Maire indique avoir reçu un retour négatif des services fiscaux quant à la possibilité de placement temporaire sur un compte à terme des fonds liés



au droit d'entrée versé pour la gestion du camping ; ceci afin d'optimiser la trésorerie municipale. La seule possibilité de placement qui s'offrait à la commune reposait en effet sur le fait que la commune ait connu une aliénation de biens publics. Cette délibération, prise par le conseil municipal courant décembre 2024, n'a pas fait l'objet d'un retrait au titre de contrôle de légalité dans les 2 mois requis. Malgré tout, les services fiscaux ont indiqué ne pas donner suite à cette décision municipale, arguant du fait que le fruit de ce changement de gestion n'était pas assimilable à une aliénation.

Elle s'offusque de ce positionnement, sans concertation préalable, ni possibilité d'échanges directs des services fiscaux. Elle rappelle que la commune a connu pareille mésaventure lors de l'instauration de la Taxe sur les Friches Commerciales et regrette ce mode opératoire, qui plus est d'une autorité étatique ne jouissant pas d'un mandat électif

29 AVRIL 2025

DINAN AGGLOMÉRATION

→ SCOT AEC : ARRÊT ET PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL POUR AVIS.

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, lors de sa séance du 3 mars 2025, a arrêté le bilan de la concertation et le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Air Energie Climat de Dinan Agglomération. La version arrêtée de ce Schéma a été notifiée à la commune qui dispose d'un délai de 3 mois pour communiquer ses observations éventuelles (03 juin 2025).

Monsieur Yann Godet, conseiller communautaire délégué au SCoT, et Madame Fanny Kerjouan, chargée de sa planification, présentent le projet soumis au débat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 contre (M. Guillaume) approuve L'Avant-Projet Définitif de l'opération. Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 contre (M. Guillaume) approuve L'Avant-projet Définitif de l'opération et autorise Mme Le Maire à déposer le permis de construire.

→ RECONDUCTION DU DISPOSITIF DES PERMANENCES DU CONSEILLER NUMÉRIQUE.

Dinan Agglomération porte, depuis 2021, un poste de Conseiller numérique financé en partie par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Ce poste est mutualisé entre Dinan Agglomération et plusieurs communes du territoire.

La commune de Taden participe à ce dispositif depuis le début et accueille une permanence toutes les 2 semaines.

Dinan Agglomération a sollicité les communes pour savoir si elles souhaitent poursuivre ces permanences, sur la période de la mi-avril 2025 à la mi-octobre 2026. Douze communes seraient volontaires pour poursuivre ou mettre en place ce dispositif mutualisé. Sur cette période, la subvention de l'Etat s'élèverait à 18 750 €. Le reste à charge des coûts liés à ce service (déduction faite de la subvention de l'Etat) serait facturé aux communes concernées.

Cela représenterait, pour la commune de Taden, un budget prévisionnel d'environ 3 000 € pour une permanence toutes les 2 semaines pendant une période de 1 an et demi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de service avec Dinan Agglomération pour des interventions du Conseiller numérique sur la commune de Taden sur la période mi-avril 2025 à mi-octobre 2026 ;

TRAVAUX

→ ALSH

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 contre (M. Guillaume) approuve l'Avant-Projet Définitif de



l'opération et autorise Mme Le Maire à déposer le permis de construire.

➔ **INSTALLATION D'UNE CHAUDIÈRE BOIS À L'ÉCOLE MATERNELLE.**

À l'école maternelle, la chaudière au fioul actuelle, âgée de plus de 30 ans, présente des signes d'usure et quelques dysfonctionnements. Aussi, dans une démarche préventive, la commune envisage-t-elle de la remplacer par une chaudière à granulés équipée d'un silo de stockage.

Pour prétendre à l'aide du Fonds Chaleur, une amélioration de la performance énergétique du bâtiment est attendue. Ainsi ce cahier des charges inclut aussi des travaux complémentaires (VMC, robinets thermostatiques, etc.).

Le chargé de projet chaleur renouvelable de Dinan Agglomération et le bureau d'études ALTEREA, en charge de l'audit énergétique réalisé en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22), confirment l'opportunité technique et la pertinence économique du projet. Un maître d'œuvre a été nommé à l'issue d'une consultation officielle : le cabinet Exoceth.

Ce dernier a travaillé de concert avec la commune et les services de Dinan Agglomération sur un avant-projet dont une restitution a eu lieu le 15 avril 2025.

L'implantation envisagée de la chaufferie se situe à l'extérieur du bâtiment afin de permettre :

- un accès simple et sécurisé des camions pour la livraison du bois et l'extraction des cendres
- l'acheminement facilité du bois du silo à la chaufferie
- une maintenance aisée

Le schéma hydraulique proposé est le plus simple possible et assure la performance de l'installation. Une réfection des panoplies hydrauliques (primaire et secondaire) actuelles devra être envisagée.

Le silo de stockage sera :

- Positionné au même niveau que la chaufferie
- Dimensionné afin d'assurer une autonomie suffisante pour le bon fonctionnement de l'installation et capable de recevoir une livraison complète tout en tenant compte de la présence résiduelle de bois dans le silo (diminution du nombre de livraison pour éviter une rupture éventuelle de la continuité de chauffage et une mobilisation excessive des services techniques municipaux)
- Étanche aux intempéries.
- Équipé d'une trappe de visite pour vérifier le niveau de combustible, procéder aux réparations et vérifier l'état du dispositif.

Pour le bon fonctionnement de l'installation la chaudière bois sera associée à un ballon d'hydro-accumulation.

Le ballon ECS (Eaux Chaudes Sanitaires) situé dans la chaufferie et destiné à la cuisine sera dissocié de la chaudière pour pouvoir désactiver la chaudière hors période de chauffe.

Le fonctionnement de l'ensemble sera piloté par un régulateur et un afficheur permettra de connaître à chaque instant l'état des chaudières et d'assurer une aide au dépannage en cas de défaut.

L'installation sera équipée d'un système de téléalarme et d'un dispositif de comptage de l'énergie pour suivre la production énergétique des chaudières bois (en sortie des chaudières).

Le projet prévoit par ailleurs :

- Le remplacement des caissons de ventilation simple flux classique par des caissons de ventilation basse consommation
- La mise en place d'une ventilation double flux sur horloge pour la cantine scolaire (sur horloge)
- Le remplacement des robinets thermostatiques anciens par des robinets thermostatiques récents

Les ouvrages seront construits de manière à respecter les normes en vigueur et de manière à s'intégrer au paysage formé par le bâti existant et l'environnement. Les choix seront proposés par l'équipe du maître d'œuvre et laissés à la décision du maître d'ouvrage dans le cadre du dépôt de l'autorisation d'urbanisme préalable qui sera à obtenir (Déclaration Préalable).



Le coût global de l'opération (option de base + VMC double flux pour la restauration) est évalué à 128 600 € HT.

TOTAL TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX EN € HT (phase APD)
Base (Silo intérieur + VMC SF)	102 900,00 €
TOTAL TRAVAUX	MONTANT TRAVAUX EN € HT (phase APD)
Variante N°01 - Silo extérieur	+ 18 000,00 €
Variante N°02 - VMC DF Salle de restauration	+ 7 700,00 €

Une subvention du « fonds chaleur » de l'ADEME est envisagée à hauteur de 30 000 €.

L'accent est mis sur le calendrier de réalisation de ces travaux : sans tenir compte d'aléas potentiels qui pourraient interférer dans le déroulement de cette opération (délai de livraison du matériel, marché public infructueux), les travaux pourraient démarrer en septembre pour se finaliser aux vacances de la Toussaint. Mais les travaux en site occupé sont extrêmement contraignants et impossibles à prévoir dans le temps. Aussi un transfert de l'école maternelle et des services péri/extrascolaires doivent être envisagés afin de permettre, si besoin est :

- Une sécurité des enfants, agents et enseignants
- Une sécurité des entreprises chargées des travaux
- Un gain de temps dans la réalisation du chantier afin de minimiser les nuisances respectives de chacun et assurer une mise en œuvre rapide

Madame Le Maire est autorisée à poursuivre l'opération et à déposer la demande de Déclaration Préalable.

→ CLOS DE LA DÎME - ALIMENTATION HTA, BT, EP, TÉLÉCOMMUNICATION

Par délibération du 27 mars 2024 le Conseil Municipal avait approuvé la proposition élaborée par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) pour « Le Clos de la Dîme » comprenant :

- Desserte en électricité moyenne et basse tension
- Éclairage public (1ère et 2ème phase)
- Infrastructures de télécommunications

Le coût total des travaux s'élevait à 146 704,00 € TTC avec une participation communale estimée à 72 536,68 €.

Suite aux nouvelles préconisations des Architectes des Bâtiments de France , les travaux ont été réactualisés et leurs montants approuvés par le Conseil Municipal.

	ESTIMATIF DES TRAVAUX SDE 22	SUBVENTION COMMUNALE	
		Montant	Taux de participation
Réseau électrique Moyenne tension	67 000,00 €	27 916,66 €	41,66 %
Réseau électrique Basse tension	41 000,00 €	17 083,33 €	41,66 %
Aménagement de l'éclairage public – 1 ^{ère} phase	6 480,00 €	3 900,00 €	60,18 %
Aménagement de l'éclairage public – 2 ^{ème} phase	24 624,00 €	14 820,00 €	60,18 %
Construction des infrastructures souterraines de communications électroniques	22 600,00 €	15 066,67 €	66,66 %
TOTAL	161 704,00 €	78 786,66 €	48,72 %

Naissances

Le 6 décembre 2024

Orion CARRION

7 rue de Montpertuis

Le 21 mars 2025

Eloïse BRETEL

1 La Foucherais

Le 11 avril 2025

Timothée CORGIÉ

7 rue Guerault

Le 21 avril 2025

Margaux COUTURE

24 Rés. les Coteaux de Beauregard

Le 22 mai 2025

Rafael MIGUEL OLIVEIRA

18 rue de la Grande Cocagne

Le 7 juin 2025

Athénaïs BÉDU

8 laVille au Comte

+ 4 autres enfants

(publication non autorisée par les parents)

Mariages

Le 4 janvier 2025

Quentin PODEVIN**Et Manon BECUWE**

2 rue du Bosquet

Décès

Le 10 novembre 2024

Louis VOISIN

55 Le Domaine

Le 1 janvier 2025

Guy GOURONNEC

96 Le Domaine

Le 8 janvier 2025

Victor PATA-MERCI

13 rue du Traversain

Le 7 mars 2025

Fernande CHEËNNE Vve BLAIN

20 Le Portail

Le 26 avril 2025

Gérard BESNOUX

5 Avenue du Moulin

LÉHON - Commune Déléguée de Dinan

Le 12 mai 2025

Jean-Yves ULIERS

Brusvily

Le 31 mai 2025

Sydonie ALLOT

33 la Grand'Cour

Déclaration Préalable

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Modification de la disposition des panneaux photovoltaïques	4 la Mettrie	25/02/2025	Favorable avec prescriptions
Pose de 8 panneaux photovoltaïques	73 Rue de la Tramontane	25/10/2024	Favorable
Remplacement toiture, suppression et création de fenêtre de toit, suppression d'un conduit	3 le Petit Bois Mené	18/11/2024	Favorable
Installation des panneaux photovoltaïques	2 Résidence de la Grand Cour	19/11/2024	Favorable avec prescriptions
Pose de volets roulants sur vélux	12 Res le Val Renard	19/11/2024	Favorable avec prescriptions
Construction silos à fourrages et clôture	Les Outrils	20/11/2024	Favorable tacite
la pose de deux châssis de toit avec volet roulant de 78X98	La Vieux Ville	05/11/2024	Favorable
Installation des panneaux photovoltaïques	35 la Grande Allée	19/11/2024	Favorable
Remplacement clôture	2 Rue de la Garenne	04/12/2024	Favorable
Remplacement d'une clôture	2 Rue des Marieres	21/02/2025	Favorable avec prescriptions
Construction préau	31 Res du Bois Coudray	06/12/2024	Favorable avec prescriptions
Edification clôture	9 Loisel	02/12/2024	Favorable avec prescriptions
Création de fenêtres de toit et mise en place d'une porte fenêtre	69 Lotissement le Domaine	05/02/2025	Favorable tacite
Travaux de réfection à l'identique de la couverture en ardoises bar-restaurant	Beaudouin	20/01/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une véranda	64 Rue de la Grande Allée	05/02/2025	Favorable tacite


Déclaration Préalable (suite)

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Division en vue de construire	Route de Dinard	03/01/2025	Favorable
Implantation clôture	3 Res les Coteaux de Beauregard	24/12/2024	Favorable
Remplacement fenêtre et porte fenêtre par 2 baies coulissantes, création terrasse bois sur pilotis	73 Res le Domaine	25/02/2025	Favorable
Abattage et élagage d'arbres	Vallée de la Hallerais - L'Asile des Pêcheurs	31/01/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'un garage	17 Potain	03/02/2025	Favorable avec prescriptions
Installation de 12 panneaux photovoltaïques	1 la Mare	06/01/2025	Favorable
Installation de 12 panneaux photovoltaïques	La Mare	09/01/2025	Favorable avec prescriptions
Coupe et élagage d'arbres	69 route de Dinard	11/02/2025	Favorable avec prescriptions
Changement des fenêtres en bois et porte entrée bois	6 Résidence de la Villeneuve	14/01/2025	Favorable avec prescriptions
Changement des fenêtres en bois et porte entrée bois	6 Résidence de la Villeneuve	18/02/2025	Favorable avec prescriptions
Abattage et élagage d'arbres	2367 la Vallée de la Menardais	31/01/2025	Favorable avec prescriptions
Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture	1 la Mare	17/01/2025	Favorable avec prescriptions
Abri de jardin	12 les Jardins de Trélat	03/03/2025	Favorable
Mise en place d'une clôture	24 Résidence la Grande Allée	28/01/2025	Favorable avec prescriptions
Edification clôture	28 Res de la Vallée de L'Etang	20/03/2025	Favorable avec prescriptions
Extension habitation, modification d'ouvertures, remplacement menuiseries existantes	3 Potain	10/04/2025	Favorable tacite
Remplacement portail	13 Res le Domaine	13/02/2025	Favorable
Remplacement d'une clôture	6 Rue de Montpertuis	01/04/2025	Favorable avec prescriptions
l'installation d'un container de stockage de 10 pieds en extension du bâtiment existant	4 Route de Ploubalay	06/03/2025	Favorable
Installation panneaux photovoltaïques	1 Rue des Alizés	27/02/2025	Favorable
Changement de destination	Chateau de la Conninai - la Conninai	12/05/2025	Favorable avec prescriptions
Remplacement clôture	2 le Grand Bois Mené	04/04/2025	Favorable avec prescriptions
Isolation par l'extérieur, modification et création d'ouvertures	4 le Domaine	23/04/2025	Favorable
Remise en peinture du bâtiment avec changement de coloris	4 Route de Ploubalay	02/04/2025	Favorable
Construction d'une pergola	2 Résidence le Courtil la Chapelle	07/04/2025	Favorable
Remplacement portail	1 Rue de la Ville Au Comte - Trélat	17/03/2025	Favorable



Déclaration Préalable (fin)

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Pose d'une carotte tabac	4 Rue du Manoir	24/04/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une pergola	5 Résidence la Grand'Fontaine	04/04/2025	Favorable avec prescriptions
Installation de 12 panneaux photovoltaïques	18 la Grand Ville	04/04/2025	Favorable avec prescriptions
Extension maison d'habitation	49 Lot de la Grande Allée	01/04/2025	Favorable
Construction d'un abri de jardin	9 Loisel	12/05/2025	Favorable avec prescriptions
Installation photovoltaïque	12 Résidence les Côteaux de Beauregard	28/04/2025	Favorable
Création d'une terrasse surélevée	90 le Domaine	07/05/2025	Favorable
Remplacement couverture et agrandissement Velux	14 Rue Guérault	15/05/2025	Favorable avec prescriptions

Enseigne

Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
4 Route de Ploubalay	15/04/2025	Favorable avec prescriptions
4 Route de Ploubalay	15/04/2025	Favorable avec prescriptions
4 Route de Ploubalay	15/04/2025	Favorable
4 Route de Ploubalay	15/04/2025	Favorable avec prescriptions
5 Rue du Noroit	18/04/2025	Favorable

Permis d'aménager

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Conservation mur existant, diminution lot 1, aménagement d'une place stationnement supplémentaire	Rue Guerault	10/02/2025	Favorable avec prescriptions
Modification des contours de limites de lots, du périmètre constructible, de la suppression d'un lot libre pour un logement locatif, le décalage d'un arbre et le recalage des accès aux habitations	7 rue Guerault	29/04/2025	Favorable avec prescriptions
Détachement d'un lot à bâtir	7 Rue des Grèves	14/02/2025	Favorable avec prescriptions

Permis de démolir

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Démolition abri de jardin	17 Potain	03/02/2025	Favorable avec prescriptions



Permis de construire

Objet des travaux	Lieux des travaux	Date de la décision	Nature de la décision
Ajout de panneaux photovoltaïques, modification de l'accès, suppression de la rampe d'accès	2 rue de la Robardais	02/05/2025	Favorable avec prescriptions
Travaux d'évolution de l'UVE	6 Les Landes Basses	23/12/2024	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle	34 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 27	28/10/2024	Favorable avec prescriptions
Modifications d'aspect extérieur	34 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 27	03/02/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle	30 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 31	28/10/2024	Favorable avec prescriptions
la modification des toitures des volumes secondaires en toits terrasses	4 Résidence Le Clos de la Robardais	18/02/2025	Favorable avec prescriptions
Piscine couverte	4 Rue de la Robardais	29/11/2024	Favorable avec prescriptions
Construction maison individuelle	19 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 2	17/12/2024	Favorable avec prescriptions
maison individuelle	22 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 25	17/04/2025	Favorable avec prescriptions
Construction maison individuelle	26 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 21	10/12/2024	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle	25 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 22	20/01/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle avec un garage intégré	31 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 30	07/03/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle	20 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 1	17/02/2025	Favorable avec prescriptions
Extension d'une zone bureaux	4 rue du Vent d'Autan	03/03/2025	Favorable
la construction d'une maison individuelle avec un garage intégré	14 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 7	18/02/2025	Favorable avec prescriptions
rénovation du bâtiment, toiture, façades, création d'une cellule indépendante	7 Rue du Zef	16/04/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle	29 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 32	25/03/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle	28 Résidence Le Clos de la Robardais - lot 33	12/02/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle	16 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 5	17/02/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison individuelle sur deux niveaux	17 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 4	24/03/2025	Favorable avec prescriptions
Création d'une pergola	28 Rés. La Grand'Fontaine	03/02/2025	Favorable avec prescriptions
Construction d'une maison d'habitation	36 Résidence Le Clos de la Robardais - lot n° 34	10/02/2025	Favorable avec prescriptions
Création stabulation avec panneaux photovoltaïques, extens° hangar, fumière en extension, casquette	La Bonnelais	09/05/2025	Favorable
Projet d'extension de la zone bureaux	7 Rue de la Bise	17/04/2025	Favorable
Création d'un logement dans un hangar existant	4 Rue du Petit Bon Espoir	12/05/2025	Favorable avec prescriptions

ALSH

Par délibération du 27 mars 2024 le conseil municipal a décidé de créer un bâtiment dédié spécifiquement à l'ALSH

Afin de porter cette réflexion, la commune avait créé un comité de pilotage (COFIL) interne associant agents et élus dans un premier temps puis élargi aux partenaires institutionnels et financeurs à savoir :

- CAF : conventionnement, respect des normes respect des normes, aides financières
- Département : respect des normes, aides financières
- PMI : respect des normes, aides financières
- Services de l'Etat (DDJS) : respect des normes
- Agglomération : ORT, aides financières, problématique petite enfance et transport
- Région : problématique petite enfance et transport, aides financières



Il est apparu dès lors que ce site, destiné à l'accueil de 50 enfants, pourrait être mutualisé pour optimiser davantage son usage ; le Département pourrait être un partenaire majeur en la matière (accueil PMI, assistance sociale, Relais parents ...).

A l'issue du concours d'architectes, le cabinet ATELIER 15 et ses cotraitants ont été mandatés comme architectes de cette opération.

Lors du conseil du 5 mars 2025, l'APS (Avant Projet Sommaire) a été approuvé et le 29 avril c'est l'APD (Avant Projet Définitif) qui l'a été.

Le coût des travaux a pu être affiné, à hauteur de 1 954 905,52 € HT, en intégrant notamment les préconisations de l'étude de sols.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est actualisé de la façon suivante :

DEPENSES	Montant HT
Travaux	1 954 905,52
AMO	6 080,00
sps	3 350,00
Honoraires Maîtrise d'œuvre (MOE)	199 730,00
Etudes de sols	6 265,00
Contrôle technique	5 000,00
Aléas / révisions	200 000,00
Dommage ouvrage	30 000,00
Géomètre	750,00
Etudes diverses	4 555,00
Frais divers	10 000,00
TOTAL HT	2 420 635,52 €

RECETTES	Objet	Dépenses éligibles	Taux	Montant HT
ETAT	DETR / DSIL	1 964 335,52 €	25,45%	500 000 €
DÉPARTEMENT	Contrat de territoire	2 420 635,52 €	2,74%	66 237 €
CAF	Subvention contrat CAF	2 420 635,52 €	20,00%	200 000 €
RÉGION	Bien vivre partout en bretagne	2 420 635,52 €	4,96%	120 000 €
DINAN AGGLOMÉRATION	Fonds de concours intercommunal	2 420 635,52 €	0,83%	20 000 €
Commune	Emprunt	2 420 635,52 €	41,31%	1 000 000 €
	Autofinancement	2 420 635,52 €	21,25%	514 398,52 €
TOTAL HT				2 420 635,52 €

Les membres du Copil saluent le traitement acoustique, thermique et économique mené de façon qualitative par le cabinet d'architecture et notamment la note méthodologique qui témoigne d'une bonne compréhension et appréhension du projet.

Ont ainsi été pris en compte :

- L'utilisation de matériaux bio sourcés ;
- La facilitation des mobilités : connexion avec les transports en commun, parking mutualisé, mobilité cycliste et piétonne

- La connexion des espaces : cheminement intérieur, qualité des espaces extérieurs, connexion avec les équipements sportifs et ludiques du bourg (foot, aires de jeux).

Le calendrier prévisionnel laisse présager les phases suivantes :

- Validation APD / PC : avril 2025
- Consultation et choix des entreprises : juin – novembre 2025
- Début des travaux : décembre 2025
- Livraison : septembre 2026

Le Bar du Manoir fait peau neuve



Clos de la Dime

En bref

Plus de 10 ans après les premières réflexions sur la création d'une résidence adaptée aux personnes âgées et à mobilité réduite, le lotissement du Clos de la Dime, situé rue Guérault au bourg de Taden, est rentré dans sa phase opérationnelle.



En effet, les premiers engins ont investi les lieux au mois de juin pour réaliser les premiers terrassements visant à faciliter la rénovation et la consolidation des murs d'enceinte. Les travaux reprendront probablement en septembre pour se

poursuivre jusqu'en 2026 avec la construction de 12 logements par le bailleur social Néotoa.

3 lots libres seront proposés à la vente par la municipalité pour accueillir des primo-accédants (les conditions d'attribution restant encore à définir).



Agglomération

Elaboration de SCOT

Le SCoT AEC est un document de planification qui intègre les dispositions de rangs supérieurs : lois, textes réglementaires applicables, SRADDET (schéma régional).



Les défis de la programmation du SCoT s'attachent à répondre aux besoins des acteurs locaux en matière :

- D'habitat
- D'économie et commerce
- D'équipements

- De tourisme
- D'activités agricoles
- D'environnement

Il émane de ce SCoT un Projet d'aménagement stratégique (PAS) visant une planification politique sur 20 ans et intégrant :

- Un Document d'Aménagement Commercial (DAACL) supplantant les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) pour tout projet d'implantation de commerces structurants ;
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : document de prescriptions qui est opposable au niveau du SCoT ;
- Le Programme d'actions orienté autour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le SCoT s'impose au Plan Local d'Urbanisme PLUIH (qui est en cours de révision / pour une mise en œuvre en 2027) qui devra être compatible avec les orientations fixées.

3 axes ont été identifiés pour le territoire de Dinan Agglomération :

1. « Un territoire en transition, adapté aux évolutions en cours », afin de **préserver la ressource en eau**, les paysages et l'attractivité du territoire tout en répondant à la problématique du Zéro Artificialisation Net (ZAN)
2. « Un territoire structuré par une armature verte et les centralités » : afin d'assurer une armature reposant à la fois sur **la trame urbaine (zone agglomérée de Dinan et pôles secondaires structurants) et sur la trame écologique (trames verte et bleue)**
3. « Un territoire à projets maîtrisés » : afin de veiller à **l'attractivité des centralités (notamment des centres-bourgs) et du cadre de vie**

Une enquête publique relative au projet de SCoT se déroulera du 20 août au 20 septembre 2025.

Quelques remarques

1- La commune dispose de 3 zones de densification pré identifiées :

- Le Bourg de Taden
- Le Bourg de Trélat
- La « zone agglomérée » de Dinan (continuité d'habitat et de vie économique entre la ville-centre de l'agglomération et ses communes limitrophes), dans le secteur « Zone des Alleux/Dombriand/Le Domaine » et le quartier de La Génetais

2- La préservation de la ressource en eau et l'enjeu politique primordial.

Des études sont ainsi menées sur les zones de captage tout comme un travail sur l'assainissement afin de s'assurer :

- D'une conformité et adaptation du fonctionnement de l'assainissement collectif afin de supporter les nouvelles constructions (stations)
- D'une séparation effective des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales
- D'une étanchéité des réseaux.

Ces problématiques doivent être traitées en amont afin d'éviter un blocage éventuel de l'urbanisation.

3- Les surfaces commerciales sont très consommatrices de foncier alors même que le recensement actuel fait état d'une offre commerciale surdimensionnée à l'échelle du territoire. De facto il convient de limiter ces implantations en commerce alimentaire.

4- Il convient de repenser l'urbanisation qui aujourd'hui n'est plus forcément en adéquation avec les modes de vies sociétales. Les ménages sont en effet de plus en plus petits et « éclatés » (familles recomposées) ce qui fait qu'aujourd'hui le parc de logement n'est plus adapté à la population. De plus, au vu du vieillissement croissant de la population, il faut repenser le parcours résidentiel et accompagner les familles vers un habitat plus adapté au gré de leurs parcours de vie.

Afin de répondre au ralentissement de la trajectoire démographique, au desserrement de la taille des ménages et à l'augmentation des résidences secondaire le territoire de Dinan Agglomération se devrait de produire sur 20 prochaines années:

Période	Evolution habitants	Nombre de logements
2028 – 2034	+ 0,6 %	3 760
2034 – 2040	+ 0,45 %	3 405
2040 – 2046	+ 0,3 %	2 770

Le Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H) devra répondre aux orientations du SCoT et définira le développement de la commune en prenant en compte toutes ces problématiques (préservation des ressources et sobriété foncière notamment).

Inauguration

Une nouvelle activité au Tennis Club de Taden : Le Padel

Inaugurées le 26 avril dernier, en présence des élus communaux, des membres du club et des représentants institutionnels, les 2 pistes de padel couvertes du tennis club de Taden ont accueilli leurs premiers joueurs courant mai.



Souhaitant soutenir le club dans sa volonté de renforcer son attractivité, en proposant la pratique d'un sport novateur et très en vogue, la commune s'est engagée dans ce projet avec l'aide technique de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités, ce qui a conduit au recrutement du cabinet d'architectes COLAS-DURAND.



Par le biais d'une convention, la gestion de ce nouvel équipement communal a été confiée à l'association du tennis club en contrepartie d'une participation financière fixée à minima à 270 000 € sur les 5 prochaines années.

Soutenu par l'Etat dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024, la commune a bénéficié d'une subvention de 166 500 €, versée par l'Agence Nationale du Sport. Le Département et Dinan agglomération ont également apporté

leur soutien à cette opération en octroyant respectivement une subvention de 69 855 € et 55 000 €, démontrant ainsi leur attachement à la pratique sportive au sein de notre territoire.

La commune, quant à elle, contribue au projet à hauteur d'environ 330 000 € HT si l'on vient déduire la participation du club sur les 5 ans à venir. Après cette échéance, la future convention qui sera établie avec le club contribuera sans nul doute à amortir l'investissement de ce bel équipement sportif qui sera aussi fréquenté par les enfants des écoles et du centre de loisirs sur des créneaux qui leur seront dédiés.

Il ne vous reste plus qu'à franchir le pas pour vivre une expérience unique. Le club se fera un plaisir de vous accueillir.



BRUITS DE VOISINAGE

Dès les beaux jours, les bourdonnements de tondeuses, de débroussailleuses ou autres appareils de bricolage resurgissent.

Afin de prévenir les nuisances sonores, le nouvel arrêté préfectoral en date du 15 mai 2024 précise que « les travaux de bricolage ou de jardinage avec des appareils bruyants » sont à réaliser :

- **Du lundi au samedi :**
de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h.
- **Les dimanches et jours fériés :**
uniquement de 10 h à 12 h.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

RAPPEL

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte des pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussailllements et autres pratiques similaires. **Le brûlage de ces éléments est interdit en tout lieu toute l'année** qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises de paysage.



DEUX NOUVEAUX AGENTS ONT REJOINT LES SERVICES DE LA COMMUNE



Madame Sandrine LEOMENT : nouvelle ATSEM à l'école maternelle du Moulin depuis le lundi 28 avril

Monsieur Franck LESAUX : agent technique polyvalent depuis le vendredi 2 mai

80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU 8 MAI 1945

Le 8 mai, cérémonie de commémoration du 80^{ème} anniversaire du 8 mai 1945, en présence de représentants des anciens combattants, de Tadennais et d'élus de la commune.





ATELIERS NUMÉRIQUES

La médiation numérique a été reconduite pour 2025 et perdurera en 2026..

Depuis février 2022 un service de médiation numérique est proposé aux habitants de Dinan Agglomération.

Ainsi, afin que chacun.e devienne autonome dans ses démarches administratives en ligne, une formation aux usages basiques du numérique (ordinateur, tablette, smartphone) est proposée de manière individualisée ou en petits groupe. Un cycle d'initiation débute à nouveau dans chacune des 8 communes concernées en septembre.

Les ateliers se déroulent en mairie, les vendredis de 10h à 11h30 et sont gratuits.

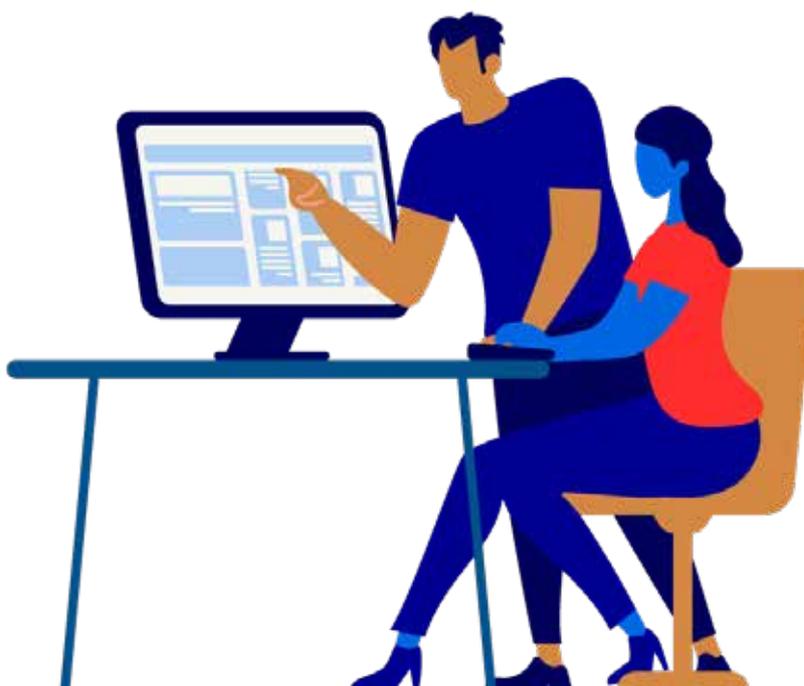
Planning pour les ateliers de Taden: 16 ateliers se sont déjà déroulés depuis septembre.

LES PROCHAINS À VENIR :

- Juin: le 6 : Les applications
- Juin : le 20 : Personnalisation de son appareil
- Juillet : le 4 : Envoyer un mail
- Juillet : le 8 : Utiliser WathsApp

Pour tout renseignement : Mme Flore Huguerre : 06 65 22 35 82 / f.huguerre@dinan-agglomeration.fr

Action portée par Dinan Agglomération (service Culture), en partenariat avec les communes accueillant et finançant en partie le service. Cette action est subventionnée par l'ANCT.



TRIATHLON DU PAYS DE RANCE 2025

ENCORE UNE BELLE ÉDITION !

Le triathlon du pays de Rance a réuni près de 530 athlètes, samedi 10 et dimanche 11 mai 2025, dans le bourg de Taden.



Le samedi 10 Mai s'est tenu le "Kids Taden Duathlon Séries" ouvert à tous les jeunes nés entre 2013 et 2017. Plus de 60 d'entre eux, munis de leur vélo et de leur casque, et équipés de chaussures de course à pied, ont participé à un duathlon endiablé où ils auront tout donné.

L'évènement phare était quant à lui le dimanche, Triathlon du Pays de Rance 2025, et signalait la 17^{ème} édition.



L'ambiance était joyeuse, les bénévoles nombreux, le soleil au rendez-vous. Le site est fabuleux, la Rance toujours aussi belle, le Manoir de la Grand'Cour, un écrin somptueux pour accueillir l'arrivée de nos triathlètes valeureux.

Dimanche matin avait lieu, en format S, le championnat de Bretagne Universitaire et une manche du championnat de la D3 avec 270 triathlètes. Marie Wattiez remporte la D3 chez les féminines et Pol Le Bot chez les hommes.



Dimanche après-midi, le XS se courait en individuel ou en équipe (triple XS), pour le défi ou pour le fun ! Ce format regroupait 150 athlètes.

JUIN

13 juin
Fête des Ecoles - Amicale Laïque
Cour du Manoir

15 juin
Thé dansant - Club de l'Amitié
Salle MTL, Trélat

17 juin au 15 septembre
L'Art au Manoir
Manoir de la Grand'Cour

21 juin
Journée Club - Taden Sporting Club
Terrain de Trélat

25 juin
Repas - Entrez Dans La Danse
Salle MTL, Trélat

JUILLET

2 juillet
Trophée des Cyclistes
Zone des Alleux

5 juillet
Bal Disco - Taden Evènements
Cour du Manoir

6 juillet
Vide-grenier - Taden Evènements
Taden bourg

21 juillet à 17h
Renc'Arts sous les Remparts
(Théâtre en Rance)
(« Chantal, Hommage à Johnny » par la
Compagnie Zutano Bazar)
Manoir de la Grand'Cour

25 juillet
Concert de Rap (Ligne 8) à 20h
Manoir de la Grand'Cour

AOÛT

17 août
Vide-grenier - Taden Evènements
Taden bourg

19 août
Reprise des activités - Club de l'Amitié
Salle Neuville, Taden

22 août
Concert de Jazz (Vendredi 13) à 20h
Manoir de la Grand'Cour

27 août
Repas Grillades - Club de l'Amitié
Salle Neuville, Taden

SEPTEMBRE

18 septembre
Assemblée Générale
Amicale Laïque des Ecoles
Salle Frémur, Trélat

22 septembre
Journées Du Patrimoine

OCTOBRE

12 octobre
Thé dansant (Bernard Mehu) - Club de
l'Amitié
Salle MTL, Trélat

15 octobre
Repas - Entrez Dans La Danse
Salle MTL, Trélat

18 octobre au 2 novembre
Exposition Sculpteurs de Bretagne
Manoir de la Grand'Cour

21 octobre
Loto - Club de l'Amitié
Salle Neuville, Taden

27 octobre
Concours de Belote - Club de l'Amitié
Salle MTL, Trélat

NOVEMBRE

9 novembre
Repas des Aînés - CCAS
Salle MTL, Trélat

15 novembre
Repas - Taden Sporting Club
Salle Frémur, Trélat

DÉCEMBRE

3 décembre
Pot - Entrez dans la danse
MTL, Trélat

6 décembre
Repas de Noël - Club de l'Amitié
MTL, Trélat

7 décembre
Concours de belote - Club de l'Amitié
MTL, Trélat

12 décembre
Arbre de Noël - Amicale Laïques des Ecoles
MTL, Trélat

17 décembre
Goûter de Noël - Taden Sporting Club
Salle Neuville

18 décembre
Goûter de l'Ecole de Foot - Taden Sporting
Club
Salle Neuville



Le repas des aînés

**PENSEZ À RÉSERVER VOTRE JOURNÉE
DU 9 NOVEMBRE 2025**

Le CCAS de la commune de TADEN a le plaisir de convier ses aînés de 70 ans et plus au repas festif qui aura lieu le : **dimanche 9 novembre 2025 à la salle MTL**. Le repas sera préparé et servi par la Boutique d'Armor et Ann Laora assurera l'animation.

Les invitations vous seront envoyées ultérieurement, n'hésitez pas à nous contacter en cas d'oubli.

Collecte pour protections périodiques 2025



Notre deuxième collecte annuelle de protections périodiques s'est déroulée le samedi 29 mars dernier au supermarché Intermarché de Taden. En France, près de 2 000 000 de femmes souffrent de la précarité menstruelle

et manquent cruellement de ces protections.

Nous sommes fiers d'annoncer que cette année, nous avons collecté 8891 pièces, soit plus de 1000 pièces de plus que l'année dernière.

Elles ont été distribuées cette année à La Banque Alimentaire Solidarité du Pays de Dinan, à L'Épicerie

Sociale de la Croix Rouge de Dinan et à Noz Deiz, accueil de nuit.

Nous avons été touchés par la générosité des gens et aussi par l'intérêt qu'ils ont pu porter à cette cause, le CCAS de Taden tient à les en remercier. Nous tenons également à remercier nos fidèles bénévoles pour leur participation à cette collecte.

Nous vous donnons rendez vous l'année prochaine pour notre troisième collecte en faveur des femmes, étudiantes et jeunes filles qui sont dans la précarité et qui doivent souvent faire le choix entre un paquet de protections sanitaires et de la nourriture. Nous pouvons tous agir et apporter notre contribution, aussi petite soit-elle, c'est déjà beaucoup.

ANGELA : Un mot de code pour se mettre en sécurité



Bientôt un nouveau dispositif contre le harcèlement de rue sur le territoire du CLSPD de Dinan et communes associées

Vous vous sentez suivi(e), harcelé(e) ou en insécurité dans la rue . Vous ne savez pas où vous réfugier rapidement ? **Le dispositif "Angela" est là pour vous.**

Mis en place par le CLSPD de Dinan et les communes associées, ce réseau de lieux refuges permettra à toute personne en détresse de trouver rapidement un espace sûr.

Comment ça fonctionne ?

- ➔ 1. Cherchez un lieu affichant le logo "Angela" en vitrine. (commerces, cafés, lieux culturels, services publics, etc.)
- ➔ 2. Entrez et demandez simplement : « Est-ce que Angela est ici ? ou j'ai rdv avec Angela ! »
- ➔ 3. Le personnel, le commerçant comprend et vous accueille discrètement, vous met en sécurité et alerte les secours si nécessaire.

Un réseau de solidarité locale

Angela, c'est une réponse concrète et humaine pour que chacun se sente en sécurité dans l'espace public. Ce dispositif, déjà adopté avec succès dans plusieurs communes de France, repose sur la mobilisation volontaire des commerçants, des professionnels, et établissements locaux. Au CLSPD de Dinan et communes associées, notre ambition est de bâtir un véritable réseau solidaire au service de la tranquillité publique.

Vous êtes commerçant, artisan, restaurateur, ou accueillez du public ? Rejoignez le réseau Angela et devenez un **lieu refuge** dans votre commune !

Une réunion d'information a eu lieu le 10 Juin de 14h à 16h à la salle Schuman pour présenter le dispositif et distribuer le **kit Angela** (autocollant + guide de bonnes pratiques).

■ **Inscriptions** : secretariat.clsdp@dinan.fr

■ **Infos** : commerce@dinan.fr / 07 61 57 20 32

■ **En savoir plus :**

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/plan-angela>

L'Art au Manoir

Organisateur : Collectif Artnithorynque.

Quand ? : Du 17 juin au 15 septembre

Où ? : au Manoir de la Grand'Cour à Taden.

Visite libre et gratuite (plus d'informations sur le flyer distribué avec le bulletin)

L'Art au Manoir, évènement artistique reconnu désormais dans toute la région, vous propose, pour la onzième année, 4 expositions de 15 jours.

Et surprise cette saison : deux concerts !

Ne boudez-pas votre plaisir et parlez-en autour de vous !

LE 25 JUILLET À 20H

Concert proposé par le collectif Ligne 8



Le collectif Ligne 8 créé en 2023 organise et se produit lors d'événements concerts et open mic afin de promouvoir la culture hip hop sur le territoire Côte d'Armor.

Le collectif est constitué de 8 rappeurs, Bouk4k, Taz le Véritable, Mypj, L.I.S, S.Mob, Dr MaXx, Dawafro et Arthur.

Ligne 8 propose un rap éclectique en français et créole.

LE 22 AOÛT À 20H

Concert de : Vendredi 13



Originaire de Saint-Malo et Dinan, VENDREDI TREIZE est un trio composé de deux guitares et d'une contrebasse.

C'est en 2009 lors d'un voyage en Jazzmanie dans la région de la swingerie que ces trois-là se rencontrent. Ils mettent en commun leurs 16 cordes, 30 doigts et 3 tronches pour conquérir le monde grâce à leur amour du bon, du bois et du swing !

Aujourd'hui VENDREDI TREIZE a dans ses bagages, l'expérience de centaines de concerts, partout en Bretagne, en France et dans le monde (fête de l'humanité, Festival Django Reinhardt à Liberchie, Plouër'in'Jazz...) et l'enregistrement de trois albums.

Riche de l'héritage de Django Reinhardt, le trio puise son inspiration dans le monde actuel, pour vous offrir un répertoire à la fois moderne et traditionnel, avec des compositions originales, des standards de jazz, de musiques populaires et tziganes. Le style VENDREDI TREIZE c'est du swing pour danser et tous un tas de petits airs qui restent dans la tête.



Journées européennes du Patrimoine

Le dimanche 22 septembre :

Le manoir et l'église seront ouverts de 9h à midi et de 14h à 18h et des visites guidées auront lieu à 10h, 14h et 16h (Manoir) et à 11h, 15h et 17h (Eglise Saint Pierre).

A la mairie, salle d'honneur, les Tadennais pourront visionner un film proposé par l'association Culture et Patrimoine, film tourné, de 2014 à 2017, lors des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre. Ce film, riche en interviews des artisans d'art qui y ont travaillé, nous replongera dans cette rénovation emblématique. **(de 10h à midi et de 14h à 17h)**

Venez nombreux, vous serez séduits par le travail remarquable des artisans d'art.



Festival les Renc'arts



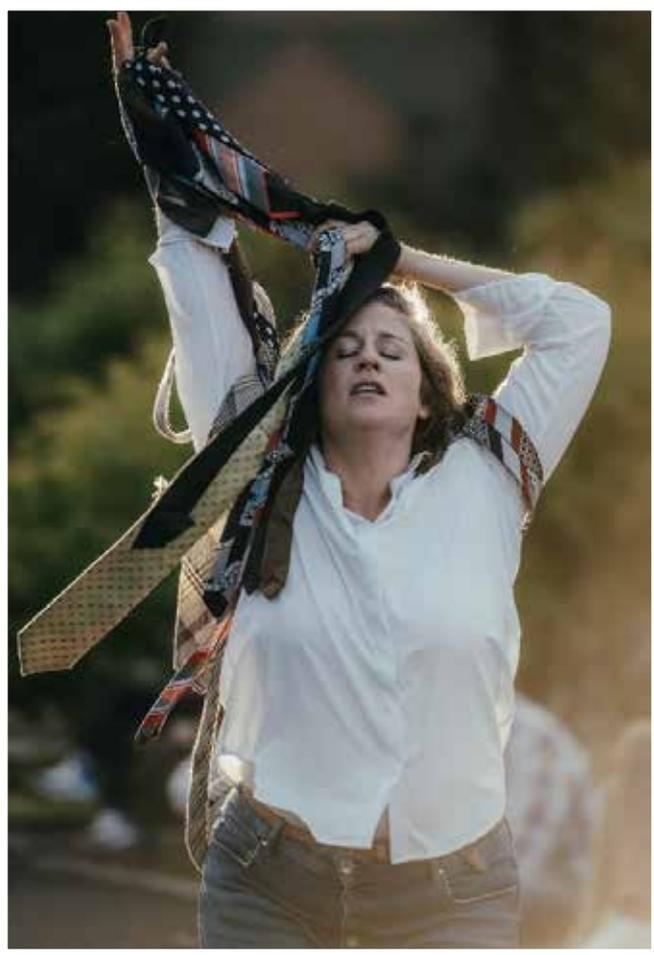
LUNDI 21 JUILLET 2025 À 17H

Cour du Manoir

Taden fait partie des 13 communes qui vont accueillir un spectacle de rue dans le cadre de l'édition 2025 du festival les Renc'arts.

Il s'agit du spectacle : **Chantal, Hommage à Johnny, un Solo théâtre dansé de la Compagnie Zutano Bazar**

Originaire du plat pays, Chantal adore la bière, le cuir et surtout Johnny, au point que son garage est rempli de bibelots à son effigie. Elle décide, non sans quelques remords, d'organiser une brocante pour s'en débarrasser. Elle y exhibe ses reliques, danse et chante sur les tubes de l'artiste. Elle délivre des anecdotes concernant l'homme qui se cachait derrière la star. Et quand elle parle de lui, elle nous parle aussi un peu d'elle.



Crédit photo : Julien Leguay



Exposition "Sculpteurs Bretagne"

DU 18 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE



« **SCULPTEURS BRETAGNE** » EST UNE ASSOCIATION CRÉÉE IL Y A 35 ANS .

Par sa structure et ses actions dirigées par des bénévoles, elle est l'une des plus importantes en Europe. Ses membres sont présents dans des salons collectifs régionaux, nationaux et à l'étranger.

Au vu de l'intérêt du public pour l'**Art au service du patrimoine...** *Sculpteurs Bretagne*, revient, pour notre plus grand plaisir à Taden !

Entrée libre et gratuite



École élémentaire des Forges

Visite au Conseil Départemental des Côtes d'Armor



Mardi 26 novembre, les élèves de CM2 de l'école des Forges de Trélat Taden ont visité le Conseil Départemental des Côtes d'Armor à St Briuc, et sont rentrés dans l'hémicycle. Grâce au premier prix du concours « Se Construire Citoyen, Samuel Paty »

organisé par les DDEN (Délégués départementaux de l'Education Nationale), la classe a eu le droit d'y accéder. Ils ont été bien reçus par Mr Carfantan (conseiller et maire de Matignon) et Mme Meslay (conseillère du canton de Pleslin). Chacun a eu le plaisir de s'asseoir à la place des 54 Conseillers, et de se présenter au micro.

Les élèves ont pu visionner un film présentant le rôle du Conseil Départemental et en savoir plus sur le sujet, en posant des questions. « J'ai appris que le conseil départemental s'occupait des collèges, des personnes âgées et handicapées et qu'il y a 600 000 Costarmoricains ». A la fin, ils ont pu recevoir de petits souvenirs de leur visite.

Rédacteur: Ethaniellah, Maeva, Lény, Alinaya

secrétaire: Raphael, Corentin

Reporters : Tom, Ayden

Correcteur : Alinaya



Sortie Estuaire du Frémur / Maison de la Rance

Nous sommes allés le vendredi 7 Mars à la découverte de l'estuaire du Frémur, programme proposé sur le bassin versant « Eau Pays de St-Malo ».

Nous avons fait des observations de l'estuaire et découvert son fonctionnement rythmé par les marées. Cela nous a permis également d'explorer le monde caché sur et sous la vase (œufs de raie, os de seiche, coquillages, crabes...). Ce fut une belle journée !



Sortie à Rennes

Le vendredi 7 février 2025, les élèves de la classe de CE2 sont partis en train à Rennes, découvrir les secrets du cerveau humain aux Champs Libres. Une animation très enrichissante, que nos petits élèves ont appréciée, et à laquelle ils ont bien participé.

Ils ont ensuite pris le bus de Rennes jusqu'au Rheu et ont visité l'usine de la Paprec qui trie et recycle les déchets recyclables de la région. L'occasion de comprendre ce que deviennent nos sacs jaunes, une fois déposés dans le camion de collecte. Ils ont de plus et surtout participé à des animations sur le tri et le recyclage de nos produits du quotidien.

Le retour en bus fut très calme, après cette journée bien remplie !

Nous remercions la mairie de Taden d'avoir pu financer l'ensemble de la sortie scolaire.



Course contre la faim

Le vendredi 16 mai après-midi, les enfants de l'école des forges ont participé à la course contre la faim





École maternelle du Moulin

Intervention « Musique » du Kiosque



Les élèves de maternelle de l'École du Moulin ont eu l'opportunité, durant cette année scolaire, de découvrir des instruments, ainsi que des chants et des danses, grâce à l'intervention de Madame Bruyère JOUFFE du Kiosque de Dinan.

Ils ont également, grâce à ces séances, pu préparer le spectacle de fin d'année.

Les enfants étaient très concentrés et investis face à ce nouvel apprentissage artistique.



Végétalisation de la cour de l'École Maternelle du Moulin



La commune de Taden a imaginé, avec l'équipe enseignante, un projet de végétalisation /renaturation de la cour de l'école maternelle du Moulin. Les travaux sont envisagés pour les vacances de la Toussaint 2025. L'accueil sera maintenu et une grande vigilance sera portée à la sécurisation du chantier.

Les objectifs :

- Élargir et diversifier l'offre de loisirs et de détente en ouvrant l'espace jardin sur la cour.
- Aménager en vue de redonner sa place à la nature et la biodiversité.
- Augmenter la surface végétale (dépose du grillage).
- Plantation de 4 arbres pour assurer l'ombrage au sud de la cour et en façade du bâtiment.
- Réalisation de bacs de jardinage, ainsi que de nombreuses autres surprises.

Départ à la retraite de Sylvie Blain, ATSEM à l'École Maternelle du Bourg



Mme Sylvie BLAIN

Sylvie ton départ à la retraite est un moment rempli d'émotions, après toutes ces années passées à t'occuper des enfants de l'École Maternelle du Moulin, mais nous sommes heureux que tu puisses en profiter. Du fond du cœur nous te souhaitons une retraite pleine de joie et de sérénité, des jours heureux remplis de repos, de loisirs et de bons moments en famille. Il est temps de profiter pleinement de la vie. Travailler avec toi a été un plaisir pour toutes ces années passées ensemble, nous te disons bonne chance pour la suite et te souhaitons le meilleur pour tes nouveaux projets.

Nous sommes heureux d'accueillir Sandrine qui vient de nous rejoindre et qui reprend le poste de Sylvie. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre école et beaucoup de succès dans cette nouvelle aventure professionnelle.



Mme Sandrine LEOMENT



Sortie au Champs Géraux

Le 16 mai, les élèves de l'école du Moulin ont pu découvrir la mare, les plantes et les petites bêtes qui y vivent à l'occasion d'une sortie ludique et éducative aux Champs Géraux avec la Maison de la Rance.

Ils ont réalisé une pêche à l'épuisette afin d'observer les têtards et ont pu exprimer leur créativité grâce à une activité artistique avec les fleurs.

Inscription aux écoles

Pour inscrire votre/vos enfant(s) aux Ecoles Maternelle du Moulin et élémentaire des Forges, vous devez vous rendre sur le site internet de la ville de Taden (www.taden.fr) et cliquer sur l'onglet « Portail familles ». Il vous faut créer votre compte et vous n'aurez, ensuite, qu'à suivre les instructions. **Cette année nous prenons les enfants de TPS (Toute Petite Section)**

Une fois l'état civil de votre enfant renseigné, la mairie pourra valider et inscrire vos enfants sur le site de l'Education Nationale.

Ensuite, il vous faudra vous manifester auprès de la directrice de l'école maternelle et/ou de la directrice de l'école élémentaire afin que vos enfants soient pris en compte dans l'effectif et permettre ainsi aux équipes pédagogiques de leur réserver le meilleur accueil.

Afin de faciliter l'organisation générale, veuillez compléter **ces différentes étapes au plus vite**. Si vous rencontrez des difficultés et/ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la mairie, nous vous aiderons dans vos démarches.

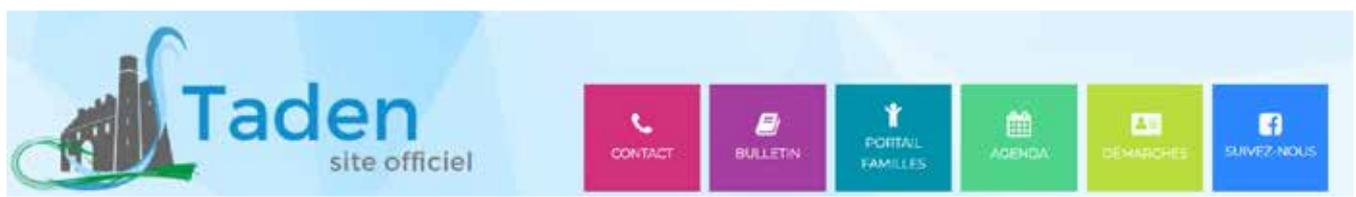
Concernant la cantine, vous devez impérativement avoir renouvelé les PAI pour la rentrée de septembre. Ceci est essentiel pour la bonne prise en charge de vos enfants.

Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Contacts Mairie :

Mail : contact.mairie@taden.bzh

Téléphone : 02 96 87 63 50



Déshydrateurs thermiques dans les Cantines

La municipalité a doté ses deux cantines d'un déshydrateur thermique afin d'éliminer les déchets alimentaires et organiques.

Le système Geb-5 est conçu pour être utilisé dans le secteur de la restauration pour le traitement des restes alimentaires. Il présente beaucoup d'avantages, notamment celui de réduire leur volume de 80 à 90%. Il n'a pas besoin de branchement d'eau, il est silencieux, il maîtrise les odeurs et il n'y a pas de rejet d'air. Le produit transformé peut être éliminé ou recyclé. Le temps de traitement varie en fonction de la quantité de déchets et de leur taux d'humidité. Seul un raccordement électrique est nécessaire, il est très simple d'utilisation.

- ➔ Il broie les biodéchets
- ➔ Il déshydrate par évaporation de l'eau
- ➔ Il refroidit les déchets ainsi traités et élimine, en parallèle, les bactéries





ALSH

Les enfants du centre ont fabriqué des décorations de Noël qu'ils ont installées dans le hall de la Mairie, pour le plus grand bonheur des agents, élus et des administrés !



Vacances d'Hiver : « Les créatures fantastiques »

1) **Nous sommes allés à Bazouges la Pérouse**, Village Artistique, où nous avons pu visiter des ateliers et ainsi découvrir les œuvres de plusieurs artistes :

- un espace immersif au rez-de chaussée avec un espace sable et tommettes colorées, dans lequel les enfants devaient placer les tommettes et former des mosaïques.
- à l'étage : création de mandalas « Nature »

2) **L'association UFFEJ Bretagne** est venue nous proposer différents jeux autour de l'image et du son :

- Du côté des plus jeunes : les enfants, après avoir visionné un court-métrage, devaient associer le son entendu à l'image issue du film
- Pour les plus âgés : les enfants avaient une grille de Loto et devaient replacer les images correspondant au sentiment entendu (peur, joie, tristesse...)



Bazouges la Pérouse



**Association
UFFEJ**



Vacances de Printemps : « Biodiversité »

1. Nous sommes allés à la ferme d'antan :

- ➔ Visite de la ferme qui fêtait ses 100 ans : Elina habillée comme un enfant de 1924
- ➔ Plantation et rallye- jeu autour des insectes et petites bêtes, des plantes, des arbres... à retrouver dans le jardin de la ferme

2. Salle Courtil : Avec l'augmentation de la fréquentation et pour pouvoir accueillir des enfants sur liste d'attente, la Mairie nous met à disposition, depuis le mois de novembre 2024, la salle du Courtil, pour les activités des Dragibus (7-12 ans). Ainsi, pour l'ensemble de l'ALSH (école maternelle + salle du Courtil), nous pouvons accueillir 48 enfants (au lieu des 40 auparavant).

3. Les enfants de l'ALSH ont décoré les fenêtres de la cantine et le couloir de l'école maternelle.



GUID'ASSO



Guid'Asso vous simplifie la vie associative

« Un réseau d'appui à la vie associative pour que chaque association employeuse ou non - même la plus petite puisse trouver près de chez elle un interlocuteur.ice pour répondre à ses questions ».

Répondre aux questions des associations

La vie d'un projet associatif peut vite s'avérer complexe et source d'interrogations quant à son développement. Comment mener à bien un projet, se former, trouver un local ? Comment rédiger des statuts, organiser un événement, embaucher un salarié, trouver de nouvelles recettes, recruter des bénévoles : des problématiques rencontrées régulièrement par les associations.

Face au dédale administratif et aux questions que les associations se posent, Guid'Asso est un réseau d'acteurs qui propose un point d'entrée unique gratuit et en proximité. Labellisés, formés et outillés, ils sont prêts à accueillir, orienter, informer, voire accompagner dans la durée, toutes les associations du département.

36 structures labellisées en Côtes-d'Armor

Co-animé par un service de l'Etat et un partenaire associatif (Claire Hervé du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et Théo Velly de la Ligue de l'Enseignement des Côtes-d'Armor), le réseau Guid'Asso Costarmoricain compte 36 structures proposant ce service gratuit, organisé en 4 labels, dont les missions sont complémentaires.

Les acteurs du réseau proposent également un programme de formation mutualisé gratuit à destination des bénévoles.

Guid'Asso 22 : comment ça marche ?

Retrouvez les contacts de l'ensemble des acteurs sur la carte interactive, en ligne sur le site du Mouvement Associatif de Bretagne -- Accompagnement - Guid'Asso.



Vous avez des questions sur le fonctionnement du réseau ? Vous souhaitez avoir la liste des contacts à jour ? Être orienté vers le bon interlocuteur ? Rejoindre le réseau ?

Contactez les co-animateurs :

Théo VELLY :
coanim.guidasso@ligue-enseignement22.org
 02 96 01 51 26

Claire HERVE :
claire.herve1@ac-rennes.fr
 02 96 75 91 04

BIENVENUE AU... TENNIS PADEL DE TADEN DINAN !



PADEL CLUB TADEN DINAN

Le padel arrive à Taden !

Le Tennis Club de Taden Dinan évolue et devient le Tennis Padel de Taden Dinan depuis l'inauguration fin avril de deux pistes de padel couvertes. Elles permettent à l'association d'étoffer son offre de sports de raquettes, en plus des quatre courts de tennis en terre battue et du terrain de squash. Merci aux élus de la Ville de Taden pour leur précieux soutien et merci aussi aux entreprises qui ont permis au "projet padel" de voir le jour.

Deuxième club du Département

Avec 450 membres dont 213 enfants, le Tennis Padel de Taden Dinan est le deuxième club de tennis le plus important des Côtes d'Armor.

Il est ouvert 7 jours sur 7.

L'Open Guindé comme vitrine

L'Open Guindé s'est tenu en avril avec des grands noms du tennis français que les spectateurs ont pu encourager ensuite à Roland-Garros comme Pierre-Hugues HERBERT et Manuel GUINARD ; mais aussi d'anciennes gloires du tennis mondial comme Hicham ARAZI ou Dustin BROWN.

Une quinzième édition qui a réuni plus de 3500 spectateurs lors des quatre jours de la phase finale



et festive et durant laquelle les joueurs amateurs ont participé à la même compétition que des joueurs et joueuses professionnels. Des athlètes sont venus de toute la France mais aussi du Maroc, de Suisse, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et d'Ukraine, renforçant le caractère international de cet événement de plus en plus important dans le paysage du tennis français.

Notez dans vos agendas : l'Open Guindé revient fin avril 2026 !

L'équipe du Tennis Padel de Taden Dinan

INFOS.

Tennis Padel de Taden Dinan

2 rue de la Robardais à Taden - 02 96 39 74 63

CAP SUR LA SAISON 2025/2026 AU TADEN SPORTING CLUB

La saison 2024/2025 se termine à peine que nous préparons déjà la saison à venir.

Le Taden Sporting Club aura, à la rentrée, une équipe U11 et U13 en foot à huit ainsi, on l'espère, qu'une équipe U15 en foot à onze. Ces groupes seront tous encadrés par des éducateurs et jeunes formés au club.



Équipe des U9 encadrée par Bradley Carboullec en tournoi à Trelivan

Nous allons également étoffer notre effectif sénior avec la création d'une équipe B qui évoluera en D4.



Le tournoi annuel U11/U13, habituellement en septembre, se déroulera, quant à lui, au mois de Mai 2026.

Les inscriptions sont ouvertes pour toutes les catégories citées ci-dessus.

Vous pouvez contacter le nouveau président, Stéphane Benoist, pour toutes demandes et renseignements au 06 41 30 10 28.

Au plaisir de vous accueillir !

*Sportivement.
Le bureau du TSC*

ATELIER DE COUTURE DE TADEN

Atelier couture de Taden : coudre ensemble dans la convivialité

Tous les jeudis après-midi, à la maison Jan à Trélat, les aiguilles s'activent, les tissus prennent vie et les sourires se croisent autour de la table de **l'Atelier couture de Taden**. Cette joyeuse équipe de passionnées de couture partage bien plus que des fils et des patrons : un véritable moment de convivialité et de créativité.

Sous la présidence de **Madame Christine Lesaignoux**, récemment élue, l'atelier continue de se développer dans une ambiance chaleureuse, où l'entraide et la bonne humeur sont toujours au rendez-vous.

Chacune apporte ses idées, son style et ses envies : jupes, sacs, vêtements pour enfants, accessoires ou encore retouches, les créations sont aussi diverses que les talents réunis. Le plaisir de faire soi-même se mêle à la fierté de progresser. Les plus expérimentées n'hésitent pas à guider les débutantes, et chaque projet devient une aventure collective.



Cette année, **un cours d'apprentissage** a été organisé pour permettre à chacune de se perfectionner dans la **confection de vêtements**. Ce moment d'apprentissage, animé avec professionnalisme et passion par **Cathy Coudrzen**, a été particulièrement apprécié.

À l'atelier couture de Taden, on ne vient pas seulement pour coudre, mais pour **partager un bon moment**, s'entraider, rire, et repartir avec le sentiment d'avoir appris quelque chose... et parfois même avec une jolie pièce faite main !

Si la couture vous tente, n'hésitez pas à venir nous rencontrer. Vous serez les bienvenu(e)s !

Pour tout renseignements, vous pouvez contacter : **renault.domi.22@gmail.com**

GYM TRELAT TADEN

À la suite de notre participation au Forum des Associations à DINAN le samedi 7 septembre, nous avons eu de nombreuses nouvelles adhésions.



A ce jour, nous comptabilisons 57 adhérents (dont 4 messieurs) qui se répartissent sur nos 2 cours.

Ces cours se déroulent à la Maison du Temps libre, à Trélat,

→ le lundi de 19 h à 20 h pour la GYM TONIQUE

→ le vendredi de 10 h 30 à 11 h 30 pour la GYM DOUCE.

Ils sont assurés par notre Animateur, M. Jessy Lecuyer, agent de la commune, et sont très appréciés de tous.

Nous remercions la Mairie de Taden pour la mise à disposition de la salle MTL.

Les Membres du bureau : Carole Poirier - Catherine Filliat - Brigitte Cades - Francine Chape Chantal Legendre

Pour nous contacter : Gymtrelataden@gmail.com

LE BOWLING CLUB DE LA RANCE DINAN- TADEN

Une belle saison pour le Bowling Club de la Rance !



Quelle année pour le Bowling Club de la Rance de Taden ! La saison qui s'achève a été un véritable strike de réussites : nos joueuses et joueurs n'ont pas manqué de faire parler la poudre sur les pistes !

Des sourires, des strikes... et des résultats ! Nous avons eu le plaisir de voir nos licenciés briller dans toutes les compétitions : des individuels dans les phases finales régionales, des équipes doublettes qualifiées pour les phases finales nationales, un jeune qualifié pour les championnats de France et une pluie de podiums, que ce soit chez les dames ou les messieurs, en départemental comme en régional. Et bientôt, notre équipe première joue la montée en Nationale 3...

Bref, du talent, de l'envie, et toujours cette bonne humeur qui nous caractérise.

Phase finale régionale Jeunes, le 8 mai 2025, au Bowling de Dinan

Mais ce n'est pas fini ! Une nouvelle saison s'annonce, pleine de projets, de défis et surtout de moments partagés autour de notre passion



commune. Et si vous aussi, vous avez envie de rejoindre l'aventure, de découvrir le bowling sportif (ou artistique, on ne juge pas les styles), c'est le moment !

➔ Retrouvez-nous au forum des associations de Dinan, le samedi 6 septembre 2025 à la salle Némée. On sera là, boules en main (ou presque), prêts à répondre à toutes vos questions... et à vous faire aimer le bowling autant que nous !

À bientôt sur les pistes.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à : **Jean-Yves DEGOUL, Président du Bowling Club de la Rance 06.70.70.49.49**



« Un homme à tout faire » à Taden



L'Homme à tout faire, aussi nommé Homme toutes mains, est une typologie de Services à la Personne (SAP) pour les particuliers.

C'est Candide GIRETTE, ancien coordinateur technique dans la formation bâtiment, qui incarne ALLO-BRICO, une activité de SAP en bricolage, jardinage et assistance informatique sur l'agglomération de Dinan.

Après avoir créé une entreprise similaire en

région parisienne et l'avoir dirigée pendant quatre ans et demi, Candide Girette a déménagé en val de Rance, et relance donc ses services au bénéfice des habitants de Taden, Dinan et les communes de l'agglomération.

« On a souvent des petits travaux à faire chez soi, mais pas toujours la possibilité de les faire. Poser une applique, remplacer une serrure, poser des tringles à rideau, changer une chasse d'eau, monter un meuble en kit, refaire un joint de salle de bain, tondre une pelouse, tailler une haie..... sont des prestations que je propose régulièrement. J'adore cette variété et surtout le fait de rendre service ! »

Toutes les prestations sont éligibles au crédit d'impôts.

Contacts : Candide Girette - Tél : 07 67 55 65 96
Courriel : allo-brico@laposte.net



Maçonnerie Champalaune, un nouvel artisan à Taden



La Maçonnerie Champalaune, entreprise dirigée par Monsieur Champalaune Tristant, est spécialisée dans la maçonnerie traditionnelle et contemporaine. Elle intervient auprès des particuliers pour des ouvrages de caractère,

durables et soignés et réalise vos projets de construction avec précision et professionnalisme. Chaque intervention est pensée pour s'intégrer harmonieusement dans votre environnement, le souci du détail et de la qualité est sa priorité.

Les services proposés :

- ➔ Construction neuve et rénovation
- ➔ Création de terrasses, chapes et dalles béton
- ➔ Démolition, ouverture, aménagement structurel
- ➔ Joint de pierre et parement
- ➔ Muret et pilier en pierre
- ➔ Taille et pose de pierres
- ➔ Enduits à la chaux
- ➔ Jointoiement à la chaux naturelle et terrassement

L'entreprise s'appuie sur une expérience solide de 17 ans dans le métier, son engagement et la satisfaction client.

Contact : 06 85 98 30 85

EN TRAIN, CHAQUE TRAJET EST UNE HISTOIRE À VIVRE SUR DINAN AGGLOMÉRATION

Pour vos trajets professionnels, personnels, familiaux ou de loisirs, voyagez grâce aux lignes TER présentes sur le territoire de Dinan Agglomération



Le ferroviaire, la bonne idée pour vos déplacements

■ Vous êtes salarié ?

Comme Quentin, garder votre liberté en gagnant du temps en évitant les bouchons et économiser de l'argent en prenant régulièrement le train pour vos trajets domicile – travail.

■ Vous êtes cadre ?

Comme Camille, vous êtes sensible à l'environnement et vous souhaitez optimiser vos déplacements quotidiennement ? Grâce au train, gagnez en efficacité que ce soit professionnel comme personnel.

■ Vous êtes étudiant ?

Comme Angélique, révisez vos cours dans le train avant de vous rendre à la fac à Rennes ou St Brieuc tout en gardant une souplesse grâce aux horaires à des prix attractifs.

■ Vous êtes retraité ?

Faites comme Michel, évitez les tracas de la route (fatigue, stationnement, bouchons) en vous déplaçant confortablement et sans stress pour récupérer vos petits-enfants.

Privilégiez le train

Sur Dinan Agglomération, notre desserte ferroviaire de qualité et efficace permet de répondre aux nouveaux usages des habitants de notre territoire et des touristes tout en contribuant à la préservation de notre qualité de vie et de nos ressources. L'amélioration des liaisons ferroviaires prend aujourd'hui tout son sens à l'heure de la décarbonation des transports et des enjeux de transition écologique en général, auxquels nous sommes confrontés.

Dinan Agglomération est irriguée par le réseau ferroviaire BreizhGo en sa partie Nord par la ligne Dol de Bretagne/Dinan/Lamballe qui dessert également les gares de Pleudihen-sur-Rance, La Hisse, Plancoët, Corseul et Landébia. Au sud, la ligne Rennes-Lamballe-St Brieuc dessert les gares de Caulnes et Broons.

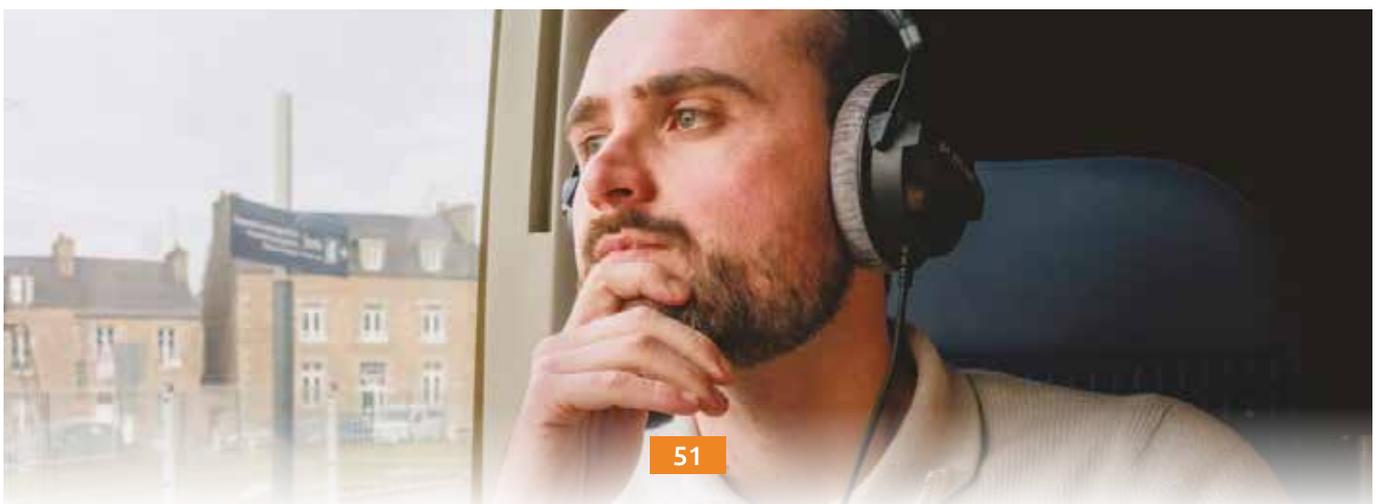
La qualité des liaisons ferroviaires de notre territoire permet une desserte vers Rennes et St Brieuc répondant aux besoins domicile-travail. Mais également, cette qualité de liaisons ferroviaires permet de se déplacer partout en Bretagne et en France pour vos loisirs ou dans le cadre familial.

En savoir + :

www.breizhgo.bzh/se-deplacer-en-bretagne/le-ter

Retrouvez sur notre site internet toutes les informations concernant les lignes TER BreizhGo + les vidéos de nos 4 ambassadeurs sur :

www.dinan-agglomeration.fr/actualites/privilegiez-le-train/





LE PARC NATUREL RÉGIONAL

Enfin, après de nombreuses années de mobilisation et de travail, le Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Émeraude a été classé en octobre dernier. Il rassemble 66 communes des Côtes-d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, au-delà des limites administratives. Il contribuera à tisser plus de liens sur un territoire historique : entre deux départements, entre littoral et communes de l'intérieur moins connues, d'un estuaire à l'autre - la Rance, l'Arguenon, le Frémur, le Frémur d'Henanbihen...

90 % des communes du projet – dont la nôtre - ont voté favorablement pour faire partie du Parc. Après vote unanime de la Région Bretagne, le 59^{ème} Parc naturel régional de France a été créé par décret du Premier ministre le 19 octobre 2024, aboutissement de plus de 15 ans d'efforts collectifs.

Un Parc naturel régional repose sur l'initiative et la mobilisation des collectivités, des acteurs locaux, des habitants. Il est géré localement. Il reviendra à chaque commune de s'investir dans les projets, solliciter l'ingénierie du syndicat du Parc et sa capacité à mobiliser des financements, de même pour des associations, agriculteurs, entreprises diverses...

Notre territoire, ses richesses, ses savoir-faire seront mis plus en lumière. Nous serons davantage aidés dans nos efforts pour valoriser la commune, préserver la nature et nos patrimoines culturels, notre cadre de vie, développer des projets d'éducation pour les enfants, accompagner nos entreprises dans leurs initiatives de développement durable...

« Une autre vie s'invente ici ! »

Devise des 59 Parcs naturels régionaux de France

SAUVER ET RÉCUPÉRER UN ESSAIM D'ABEILLES DANS VOTRE COMMUNE



SOS Essaim

Face au déclin alarmant des populations d'abeilles, le site [sos-essaim](http://sos-essaim.com) apporte une solution concrète et accessible pour sauver et récupérer des essaims dans toute la France.



Créé par Nassim Hadj-Rabia, un apiculteur passionné de Carquefou en Loire-Atlantique, ce service repose sur une communauté de plus de

300 apiculteurs enregistrés, prêts à intervenir gratuitement dans un rayon de 30 km grâce à la géolocalisation.

Avec plus de 5000 apiculteurs répertoriés dans tout le pays, www.sos-essaim.com permet de pallier le fait que les municipalités et les pompiers n'interviennent plus pour gérer les essaims d'abeilles.

Ce dispositif non seulement protège ces insectes essentiels à la pollinisation et à la biodiversité, mais préserve également les citoyens des éventuels désagréments liés à ces situations. Une simple communication peut jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation à l'importance de protéger nos précieux pollinisateurs.

Pour Nassim Hadj-Rabia et les apiculteurs, chaque essaim récupéré est une victoire pour l'environnement.

Pour participer à cette initiative ou pour en savoir plus, visitez www.sos-essaim.com

VIATRAJECTOIRE

Pour faciliter vos recherches et démarches d'inscription en structures, l'ARS Bretagne et le Département des Côtes d'Armor déploient sur le territoire

la plateforme Internet ViaTrajectoire

C'est quoi ?

Un service public en ligne, national, gratuit, confidentiel et sécurisé, pour faciliter votre inscription :

- en hébergement permanent ou temporaire en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), résidence autonomie, USLD (Unité de soins de longue durée),
- en accueil de jour.

Pourquoi ?

- Un dossier d'admission unique centralisant toutes vos demandes d'inscriptions en établissements ou accueil de jour
- Un moteur de recherche multicritères : secteur géographique, budget, type d'hébergement et d'accompagnement de soins en fonction de vos besoins
- Un espace numérique personnel et sécurisé, accessible par votre médecin traitant

Viatrajectoire mode d'emploi

Avant de commencer mes démarches, je vérifie que je dispose d'une adresse courriel valide, la mienne ou celle d'un proche qui m'aide dans mes démarches.

- Je me connecte sur **viatrajectoire.fr** puis je clique sur l'espace « Particuliers - Personnes âgées » puis sur « **Créer mon dossier** »
- Je complète le volet administratif de mon dossier, si besoin avec l'aide d'un proche ou d'un accompagnant professionnel.
- Je déclare mon médecin afin qu'il puisse compléter le volet médical et le volet autonomie et **je prends rendez-vous pour finaliser avec lui mon dossier.**

le volet médical reste confidentiel et ne pourra être lu que par les professionnels de santé.

Je **sélectionne les structures via l'annuaire**, ce qui me permet de choisir ceux qui répondent à mes critères. Je peux postuler dans tous les départements de France. Je leur **envoie mes demandes d'inscription directement via la plateforme.**

J'accède à mon espace personnel pour suivre les réponses dans mon « **espace particulier** » et éventuellement pour compléter ou modifier mes informations.

À noter, à chaque fois qu'il y a un élément nouveau sur mon espace personnel, je reçois un mail m'invitant à les consulter sur **ViaTrajectoire.fr**

Pour m'accompagner, je peux prendre contact avec le Centre Local d'Information et de Coordination le plus proche de chez moi

CLIC de Dinan

Maison du Département 2 Place René Pléven
CS 96370 - 22106 Dinan Cedex
Tél. 02 96 80 05 18 - clic-dinan@cotesdarmor.fr



Photo issue du site ViaTrajectoire.fr



BREIZH GO INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE

INSCRIPTION EN LIGNE AU TRANSPORT SCOLAIRE



Simple & rapide

Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site **breizhgo.bzh** à compter de la fin mai. Au-delà du **17 juillet 2024**, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email fin mai vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

- 1 Rendez-vous sur **breizhgo.bzh**, rubrique Transports scolaires.
- 2 Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien «Inscription en ligne».
- 3 Renseignez une adresse email. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
- 4 Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2023-2024 ? ».
- 5 Un email vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.
- 6 Remplissez les différents champs du formulaire en ligne, ajoutez une photo d'identité de votre enfant et validez votre demande.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par email et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier.



RENSEIGNEMENTS

Site internet : **www.breizhgo.bzh**

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Contactez-nous via le formulaire en ligne :
www.breizhgo.bzh/nous-contacter



VigiPets.fr

Retrouvez au plus vite
votre animal perdu !



1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayez le réflexe VigiPets !

+ de **100 000**
animaux perdus/an
pris en charge

Des équipes sur le terrain

N°1 sur Instagram
N°1 sur X - Twitter

Une vraie communauté

+ de **1000** partenaires
connectés à VigiPets.fr

Le + grand réseau



Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets !



Nous vous souhaitons
un Bel été !



Visuel création numérique Impri'Média © 2025

